

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 200, MAI 2017

Après la présidentielle...

Europe : défendre
les services publics

République :
variations sur la V^e



FONDATION
Abbé Pierre

**Aidez-nous à agir !
Donnez.**

www.don.fondationabbepierre.org

En France aujourd'hui, 4 millions de personnes sont mal logées. Parmi elles, plus de 143 000 sont à la rue. Plus largement, 12 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement et 8,8 millions vivent sous le seuil de pauvreté.

Grâce au soutien de ses donateurs, la Fondation Abbé Pierre finance plus de 900 projets par an pour lutter contre le mal-logement et l'exclusion et agit chaque jour aux côtés des personnes les plus démunies pour qu'elles retrouvent des conditions d'habitat dignes et décentes, sans lesquelles aucun projet de vie ne peut s'envisager.

Reconnue d'utilité publique et membre du comité de la charte du don en confiance, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante. Elle ne peut agir qu'avec l'aide de ses donateurs.

Donnez en ligne sur : www.don.fondationabbepierre.org

Ou découpez ce bon de soutien à renvoyer avec votre don à :

Fondation Abbé Pierre, 3-5 rue de Romainville, BP 300, 75921, Paris Cedex 19

Sans vous, nous ne pouvons rien faire...

« Continuons ensemble ce juste et indispensable combat contre l'exclusion, pour offrir à chacun un toit digne et décent. Continuons ensemble d'agir pour et avec les personnes sans abri et mal-logées. Dix ans après le décès de l'abbé Pierre, nous lui devons de ne pas baisser les bras. Jamais... »

Raymond Étienne

Président de la Fondation Abbé Pierre

BON DE SOUTIEN



Être humain !

OUI, je soutiens la Fondation Abbé Pierre et je fais aujourd'hui un don de :

_____ €



→ Chèque à l'ordre de : **Fondation Abbé Pierre**

MES COORDONNÉES → Mlle Mme Mr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse email :

_____ @ _____

DÉDUCTION FISCALE IR et ISF :

Quel que soit le montant de votre don, merci ! Face à la misère et l'exclusion, chaque don compte et fait la différence.

Si vous êtes imposable, 75% du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 531 €. Au-delà, la réduction est de 66% dans la limite de 20% de votre revenu. Si vous êtes redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), la loi TEPA vous permet de déduire de cet impôt 75% du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 €/an.

Vos données restent confidentielles et vos coordonnées ne seront ni échangées ni louées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de la Fondation, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

AP1705FSU

17
République :
variations sur la V^e



5
Gouvernement
Un projet de loi
pour moraliser
la vie publique



6
Élections
Une société
fracturée, en perte
de repères



11
Table ronde
Pour la défense
des services publics
en Europe



13
École élémentaire
CP à 12 :
mesure ambitieuse
ou leurre ?



15
Secondaire
Face à
l'« autonomie »,
défendre un cadre
national

24
Industrie
L'usine du xx^e siècle

28
Les valeurs
du design



30
Rencontre avec
Julia Csergo



Bernadette Groison

ÉDITO
Garder le cap !

Le FSU se félicite de la défaite du Front National au second tour de l'élection présidentielle. Mais avec plus de 10 millions de voix, elle sait le travail à faire pour convaincre mieux de la dangerosité de ce parti. Et elle appelle à nouveau à lui faire barrage lors des élections législatives.

Le Président de la République est donc élu avec des votes de conviction et des votes pour faire barrage à l'extrême droite. Les attentes sont ainsi loin d'être uniformes. Ces élections ont bien montré les fortes divisions de notre société, les inégalités aussi dont elle souffre.

De profondes mutations sont en cours. Le syndicalisme doit en prendre la mesure s'il veut jouer son rôle dans cette nouvelle ère qui s'ouvre.

Le programme libéral du Président n'est pas un secret. Il nous revient de mobiliser tous les agents non seulement pour faire barrage aux mauvais coups mais aussi pour faire émerger d'autres alternatives. Solidarité, partage

des richesses, justice sociale, développement durable, Services publics...

On garde le cap !

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Grégory Bekhtari
Monique Daune,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Répression turque

En Turquie, depuis la tentative avortée de coup d'État du 15 juillet 2016 et la mise en œuvre de l'état d'urgence, les fonctionnaires sont particulièrement touchés par l'arbitraire du pouvoir avec près de 150 000 personnes exclues de la Fonction publique, dont près d'un tiers dans l'éducation. L'écrasante majorité de ces personnes, en particulier celles du ministère de l'éducation, n'ont aucun lien avec la tentative de coup d'État. Ce sont surtout des syndicalistes, en particulier nos camarades de KESK et son syndicat de l'éducation Egitim-Sen, ainsi que les « universitaires pour la paix » qui ont signé la pétition dénonçant les exactions de l'État dans les départements kurdes. Cette purge violente et arbitraire touche en grande partie les éléments les plus militants et progressistes de la Fonction publique qui perdent du jour au lendemain leurs salaires et leur statut. Cette situation débouche sur de véritables drames, tels que le suicide du jeune universitaire Mehmet Fatih Tras et la grève de la faim de l'universitaire Nuriye Gülmen et l'enseignant Semih Özakça. La FSU soutient le combat démocratique contre l'arbitraire autoritaire du régime turc et pour le réemploi des fonctionnaires démis.

COP 23

Climat de tension

La 23^e édition de la Convention des Parties pour le Climat (COP23) se déroulera en novembre à Bonn. Elle a pour objectif d'aboutir à la définition des règles permettant d'atteindre l'objectif fixé lors de la COP21 à Paris : contenir le réchauffement climatique en deçà d'une hausse de 2 °C, voire 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Et il y a urgence ! Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la température moyenne de 2016 a excédé de 1,1 °C les niveaux de l'ère préindustrielle. Un troisième triste record après ceux de 2015 et de 2014. Les surfaces de banquise ont atteint des niveaux exceptionnellement bas en 2016, la montée des océans se révèle 25 à 30 % plus rapide entre 2004 et 2015 qu'entre 1993 et 2004. Selon la London School of Economics, « sur les 10 millions d'habitants des îles du Pacifique, jusqu'à 1,7 millions pourraient être déplacés d'ici à 2050 à cause du changement climatique ». Tous les indicateurs



Otobong Nkanda a reçu le Belgian Art Price 2017 pour son travail sur les changements environnementaux.

sont au rouge, mais la Maison Blanche laisse planer le risque d'une possible sortie de l'accord de Paris, pourtant non contraignant. L'administration Trump a repoussé à fin mai sa décision. Si Donald Trump n'a jamais caché, en climatocéptique assumé, sa volonté de rupture, une partie de son équipe cherche à l'en

dissuader. Car au-delà de l'isolement diplomatique des États Unis, le renoncement à lutter contre le réchauffement climatique aurait des conséquences sur l'emploi. Les industries du solaire et de l'éolien créent aujourd'hui des emplois à un rythme douze fois plus rapide que le reste de l'économie américaine. La sortie au nom de l'emploi de l'accord de Paris pourrait donc faire désordre... ♦

Grégory Bekhtari

Mexique : journalistes en danger, liberté de la presse menacée

C'EST L'ACTU

Artur Romeu est coordinateur pour l'Amérique latine de Reporter Sans Frontière.

Quelle est la situation des journalistes au Mexique aujourd'hui ?

Elle est catastrophique. Depuis 2000, plus de 100 journalistes ont été tués dans le pays et 20 ont disparu. Malgré quelques initiatives du gouvernement, (création d'un mécanisme de protection, parquet fédéral spécialisé dans les crimes commis contre la liberté d'expression) les journalistes et médias souffrent régulièrement d'intimidations de toutes sortes, sont les cibles d'agressions physiques et de menaces. Ils se voient souvent contraints à l'autocensure ou à des déplacements forcés pour échapper à la violence. Le Mexique, 147^e dans le classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF, est définitivement le pays le plus dangereux pour les journalistes dans l'hémisphère.

La communauté internationale et les États ont-ils la possibilité d'agir ?

Les organisations internationales et États doivent faire pression

sur le Mexique pour que le gouvernement adopte des mesures plus efficaces pour protéger les journalistes du pays. Il est important de rappeler que toute agression contre un journaliste est non seulement une attaque à l'intégrité physique d'un individu mais aussi une atteinte à la liberté d'expression de l'ensemble de la société.

Et comment intervient RSF ?

Depuis le bureau Amérique Latine de RSF, basé à Rio de Janeiro, nous assistons des journalistes en situation risquée, dénonçons de graves violations à la liberté de la presse et réalisons des enquêtes sur le terrain, comme cela a été le cas pour l'élaboration du rapport « Veracruz : les journalistes face à l'état de peur ». Notre représentante au Mexique est en contact régulier avec les autorités pour le suivi des enquêtes et pour faire avancer les recommandations de RSF dans ce pays.

Propos recueillis par Aline Becker

Gouvernement

Un projet de loi pour moraliser la vie publique

Jérôme Cahuzac, Thomas Thévenoud, François Fillon..., un certain nombre d'affaires ont défrayé la chronique politico judiciaire ces dernières années et ont considérablement choqué si ce n'est l'ensemble de la classe politique, du moins une majorité de citoyens. L'idée de mettre un terme à des pratiques qui contribuent fortement à saper la confiance des électeurs dans leurs représentants élus fait donc largement consensus dans la population.

C'est ainsi qu'un projet de loi de moralisation de la vie publique devrait être présenté en Conseil des ministres avant même les élections législatives afin que les nouvelles règles soient connues de tous les candidats et donc de tous les futurs parlementaires.

Le projet de loi s'inscrit dans la droite ligne de ce qui a déjà été fait depuis quelques années : loi de 2013 qui, suite à l'affaire Cahuzac, a créé la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP); loi du 20 avril



Ce sont les parlementaires qui sont les plus visés par le projet de loi.

2016 qui a renforcé la lutte contre les situations de conflits d'intérêts dans le secteur public; loi Sapin II de décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie écono-

mique. Mais le nouveau projet vise cette fois à renforcer la probité et le contrôle des parlementaires.

Conflits d'intérêts

À l'avenir, tous les candidats à des fonctions électives devront présenter un casier judiciaire B2 vierge (le bulletin n° 2 ne comporte pas les condamnations mineures ou contraventions). En lien avec les deux mises en examen de François Fillon suite aux révélations du Canard Enchaîné, les parlementaires n'auront par ailleurs plus le droit de recruter leurs collaborateurs parmi les membres de leur famille ou leurs proches. Et pour éviter des conflits d'intérêts « concomitant à l'exercice d'une fonction publique », les parlementaires ne pourront plus exercer des activités de conseil parallèlement à leur mandat.

Attention aux retraites !

Sous couvert de simplification et d'équité, le nouveau Président envisage une réforme radicale des retraites. Malgré la simplicité apparente de son projet (« chaque euro cotisé donne à tous les mêmes droits, quel que soit le statut »), c'est un système par points inscrits sur un « compte personnel de retraites » qui ne garantit pas le montant de la pension perçue. Au capital virtuel accumulé s'appliquerait en effet un coefficient de conversion dépendant de 2 paramètres : âge de départ à la retraite du salarié et espérance de vie de sa génération à cet âge. L'équilibre se ferait par l'appauvrissement des retraités.

Enfin, la mise en place d'un système uniforme et unique (privé et public) qui supprimerait les régimes spéciaux et les dernières catégories actives, permettrait de faire disparaître le calcul sur les six derniers mois pour les fonctionnaires qui est un élément constitutif du statut (Code des pensions). La FSU s'y opposera.

Réduction du nombre de parlementaires

L'intégralité des revenus liés à leur mandat sera par ailleurs soumise à l'impôt, y compris l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM). Le régime spécial de retraite des fonctionnaires devrait également être aboli en vue du rattachement des parlementaires au régime général. Quant au nombre de députés et de sénateurs, il devrait être réduit d'un tiers pour la prochaine législature. 🔥

Monique Daune

Les retraités touchés

Le nouveau Président a prévu de relever la CSG de 1,7 point pour 60 % des retraités (jugés « privilégiés » s'ils ont un revenu mensuel supérieur à 1 181 €). Sa promesse d'exonérer 80 % des Français de la taxe d'habitation (couples ayant moins de 3 800 € par mois) obligerait par ailleurs les collectivités territoriales à sabrer dans les services publics, notamment ceux de l'aide aux personnes âgées. Face à de tels projets régressifs pour les retraités, le groupe intersyndical des neuf a décidé de s'adresser aux candidats aux élections législatives sur la base de sa plateforme unitaire du 30 mars. Il invite les retraités à se mobiliser à nouveau et demande à être reçu à l'Élysée pour y porter la synthèse des revendications syndicales qui se dégagera des 10 000 questionnaires retournés.

Élections

Une société fracturée, en perte de repères

Les élections présidentielles ont révélé un bouleversement complet du paysage politique avec l'élimination dès le premier tour des deux partis « traditionnels » PS et LR.

Voir écartée le soir du 2^e tour la menace de l'extrême droite a été un grand soulagement mais l'inquiétude subsiste face à la progression – apparemment inexorable – d'un Front national qui a doublé son score en quinze ans avec 10,6 millions de voix.

Le mouvement syndical et citoyen sera sans doute amené à rappeler à Emmanuel Macron que son élection est marquée à la fois par des votes d'adhésion à son programme et des votes « utiles » pour faire barrage au Front National.

La gauche de transformation sociale n'est pas arrivée au second tour malgré le bon score de « La France insoumise » (19,58 % des voix) et un score global avoisinant les 25 %. Les 16 millions de voix « non exprimées » au 2nd tour (abstention, bulletins blancs et votes nuls) montrent aussi d'une certaine manière l'impérieuse nécessité de rompre avec les politiques libérales qui nourrissent la désespérance sociale et alimentent le vote FN.

Recomposition politique en marche

Le candidat Macron s'était déclaré ni de droite ni de gauche. Mais en nommant Edouard Philippe à Matignon

et en confiant Bercy à Bruno Le Maire et à Gérard Darmanin, le Président élu a donné un gage à la droite et au centre pour tenter d'obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale.

La composition d'une équipe resserrée (18 ministres et 4 secrétaires d'État) autour du Premier ministre confirme qu'une nouvelle période s'est ouverte sur la base de recompositions politiques diverses. Le bloc économique a été donné à la droite pour notamment réduire les dépenses publiques promises par le candidat Macron (60 milliards d'économies) et gérer la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Le bloc régalien (Intérieur, Justice, Défense, Affaires étrangères, Affaires européennes) a été confié à la gauche et au centre. Et le bloc social et culturel à la société civile (9 ministres recrutés pour leurs compétences techniques). Nommé au ministère de la transition écologique et solidaire, le très courtisé Nicolas Hulot aura la lourde tâche de concilier les impératifs pour faire face aux enjeux majeurs environnementaux avec les promesses du candidat Macron en matière économique.

Autant d'hommes que de femmes... mais les postes régaliens et les trois ministères d'État ont tous été confiés à des hommes. Et la promesse de consacrer aux femmes un ministère de plein exercice n'est pas tenue, Marlène



Schiappa héritant d'un simple secrétariat d'État.

Libéralisme au programme

Chômage massif, précarité galopante, fiscalité injuste, creusement des inégalités, besoin d'une transition énergétique socialement juste..., un nombre considérable de dossiers attend le prochain gouvernement.

Nul ne sait précisément ce qui en sortira alors qu'il est composé de personnalités portant des orientations différentes. Il reviendrait par exemple à Bruno Le Maire d'augmenter la CSG de 1,7 point alors qu'il s'était prononcé en faveur d'une baisse de celle-ci lors de la primaire de la droite!

Mais une chose est sûre: le programme connu du Prési-

dent de la République s'inscrit dans une filiation très libérale (confirmée par la nomination d'un Premier ministre issu de LR) qui tourne le dos aux enjeux.

Hormis la hausse de la CSG, toutes les mesures annoncées vont dans le sens d'un allègement des prélèvements obligatoires en lien avec la baisse programmée de la dépense publique. La flexibilisation du code du travail reste un objectif prioritaire (voir zoom). L'extension annoncée de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants serait financée par un flicage renforcé des demandeurs d'emploi alors que le nouveau président a annoncé que l'État reprendrait en main la gestion de l'Unédic.



Le mouvement syndical et citoyen sera amené à rappeler à Emmanuel Macron que son élection est marquée à la fois par des votes d'adhésion à son programme et des votes « utiles » pour faire barrage au Front National.

L'image jeune et moderne du Président masque mal des choix très éculés et l'ensemble révèle un attachement aux politiques promues par l'Europe.

L'enjeu des législatives des 11 et 18 juin

Emmanuel Macron avait annoncé que son mouvement présenterait des candidats dans toutes les circonscriptions pour les élections législatives. Mais « République en marche » n'a finalement investi que 522 candidats sur les 577 postes à pourvoir. Les

55 sièges restants sont autant de cadeaux en direction des candidats PS ou LR prêts à soutenir la nouvelle majorité. Or, si elle devait être confirmée par les législatives, la ligne Macron/Philippe qui prévoit d'amplifier les politiques d'austérité et de flexibiliser le code du travail se traduirait par des mesures accentuant les inégalités sociales. Les marchés financiers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Alors que l'Insee a réévalué à la hausse la dette publique du pays en 2016 (96,3 % du PIB), ils se sont rués sur la 1^{re} émission de dette du nouveau gouvernement (plus de 30 milliards d'euros). En tout état de cause, la FSU appelle à faire barrage au Front national lors de ces élections.

Réforme du code du travail par ordonnances

La réforme du Code du travail est l'un des chantiers prioritaires du nouvel exécutif alors que l'on sort à peine de la loi El Khomri adoptée malgré 14 manifestations grâce au 49.3. Emmanuel Macron veut donner un signal politique fort en allant plus loin dans la « simplification » du droit du travail. Il veut aussi aller vite, en recourant aux ordonnances.

Aussitôt élu, les députés devraient donc être saisis d'un projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances.

Un 1^{er} texte généraliserait l'inversion de la hiérarchie des normes amorcée par la loi El Khomri sur le temps de travail : la primauté de l'accord d'entreprise sur la convention de branche serait étendue à l'emploi, aux conditions de travail et aux salaires (les minima restant une prérogative des branches professionnelles). Le chantage à l'emploi risque donc de s'intensifier, sous couvert de compétitivité.

Un 2^e texte rendrait obligatoire la fusion des instances représentatives existantes du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT). Une troisième ordonnance plafonnerait les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Cette mesure est unanimement rejetée par les syndicats mais Emmanuel Macron y tient beaucoup. Ministre de l'économie, il l'avait inscrite dans sa loi de 2015 mais elle avait été retoquée par le Conseil Constitutionnel. Il l'avait réintroduite dans la première version de la loi El Khomri mais elle avait été retirée par Manuel Valls sous la pression des syndicats.

Même s'il procède par ordonnances, le nouveau chef de l'État doit respecter la loi Larcher de 2007 qui impose à tout gouvernement de saisir au préalable les partenaires sociaux avant de réformer le code du travail.

Si les trois sujets envisagés correspondent à des exigences du patronat, ils sont contestés par les syndicats mais il n'y a pas d'unité sur l'inversion de la hiérarchie des normes : la CFDT et la CFTC ont en effet approuvé la loi El Khomri qui prévoyait son extension à d'autres domaines d'ici août 2018.

La FSU prête à se mobiliser

La FSU conteste la nouvelle baisse annoncée des dépenses publiques 60 Mds € de coupes en 5 ans dont au moins 15 Mds sur l'assurance maladie, 10 Mds sur l'assurance chômage et 10 Mds sur les collectivités. Elle s'oppose d'ores et déjà aux 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique (50 000 dans la FPE et 70 000 dans la FPT), au rétablissement de la journée de carence et à une nouvelle dégradation du système des retraites...

Elle demande au gouvernement qu'il donne explicite-

ment son projet pour les services publics, la Fonction publique et ses agents concernant le périmètre et l'organisation des services, les missions dévolues aux agents ainsi que les mesures permettant de reconnaître leur travail et leurs qualifications.

L'agenda social devra prendre en compte ses évolutions nécessaires, prévoir les chantiers permettant les améliorations nécessaires pour les agents (emploi, lutte contre la précarité, salaires, conditions de travail, formation, égalité femmes/hommes, santé...). ♦

Monique Daune

Tchéchénie : répression homosexuelle

La répression en Tchéchénie contre les homosexuels ou soupçonnés de l'être a conduit à plus d'une centaine d'arrestations. Les victimes seraient détenues dans des « prisons secrètes » et torturées, contraintes à livrer les noms d'autres homosexuels. Amnesty International, l'Inter-LGBT, Russie-Libertés et SOS homophobie ont lancé un appel commun pour exiger des autorités russes qu'elles fassent cesser ces exactions, poursuivent en justice les auteurs de ces crimes et viennent en aide aux victimes de ces agissements atroces. Les organisations demandent également à la France, à l'Union Européenne, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation des Nations Unies de peser sur la Russie. Amnesty International appelle à signer la pétition lancée le 16 mai.

Santé

Perturbateurs endocriniens et puberté précoce : un lien établi

De plus en plus d'enfants subissent une puberté précoce. Ce phénomène, considéré comme « une épidémie » par certains spécialistes inquiète fortement. En cause l'exposition à des facteurs environnementaux néfastes dont certains aliments et des perturbateurs endocriniens.

Plusieurs études épidémiologiques confirment que les signes sexuels secondaires apparaissent de plus en plus tôt. En avril une étude rendue publique menée par la société internationale d'endocrinologie a révélé que l'exposition aux pesticides entraîne une puberté précoce chez les garçons. Ces pesticides stimuleraient la production de testostérone provoquant un avancement de la puberté. L'Institut de Veille Sanitaire

(InVS) a récemment mis en place un « système de surveillance » basé sur les remboursements des médicaments prescrits aux enfants pour bloquer l'évolution des signes pubertaires. Selon l'InVS,



1 173 fillettes et 117 garçons seraient concernés chaque année.

Sont en cause certains aliments (comme le sucre) et surtout les perturbateurs endocriniens présents dans de nombreux produits de consommation courante (emballages, cosmétiques...) et dans les pesticides. Les enfants d'agriculteurs seraient ainsi plus exposés à ces risques de par leur environnement.

Le problème est de plus aggravé par le fait que les perturbateurs endocriniens augmentent les risques ultérieurs de cancer, d'hypertension et de diabète. Un problème sur lequel les pouvoirs publics ne doivent plus tarder à se pencher. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Nouveau gouvernement

Des ministères disparus

Le premier gouvernement formé le 17 mai par Emmanuel Macron et son Premier ministre Édouard Philippe constitue une équipe plutôt resserrée avec 18 ministres et 4 secrétaires d'état. La FSU a pris acte de la composition de ce nouveau gouvernement et a pu constater la disparition de certains ministères et une nouvelle appellation pour d'autres. Certains choix relèvent d'une orientation qui ne peut qu'inquiéter.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes devient celui « de l'Europe et des Affaires étrangères », une fa-

çon de montrer que l'Europe est une préoccupation majeure alors qu'une ministre (Marielle de Sarnez) est par ailleurs chargée des Affaires européennes. Le Ministère de la Défense devient celui « des Armées », une appellation abandonnée en 1974 qui renforce le caractère martial et régalien qu'affectionne le nouveau chef de l'État. Faut-il y voir une orientation qui se situerait davantage au niveau de l'anticipation des guerres de demain ? Le ministère du logement dis-

paraît en tant que tel alors que la crise du logement perdure. C'est Richard Ferrand, nommé ministre « de la Cohésion des territoires » qui sera en charge des politiques du logement, de la ville et de l'aménagement des territoires. Disparaît aussi le ministère « des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes » alors que le candidat Macron avait promis un ministère plein et entier pour ces derniers. Enfin, la Fonction publique n'a plus de ministère de plein exercice. L'intitulé du « mi-

nistère de l'Action et des comptes publics » confié à Gérard Darmanin montre clairement que les fonctionnaires ne seront pas traités sous l'angle de leurs missions et de leur statut mais sous le seul prisme budgétaire. La FSU dénonce d'autant plus cette orientation que Bruno Le Maire, aujourd'hui ministre de l'économie, avait annoncé lors des primaires de la droite sa volonté de faire disparaître la fonction publique territoriale. ♦

M.-R. R.-M.

Guyane

Un protocole signé insatisfaisant

Pour mettre fin au sous-développement endémique de la Guyane, les Guyanais se sont mobilisés dans un mouvement très dur afin de réclamer des moyens. Après 5 semaines de conflit un protocole a été signé que la FSU juge insuffisant.

La population s'est soulevée pour dénoncer l'abandon de l'État et exiger des mesures d'urgence. Face à la détermination des grévistes, l'État a été contraint début avril de dépêcher des ministres pour entamer des négociations. Ces discussions ont débouché sur un plan d'urgence pour la Guyane.

Concernant l'Éducation, ce plan prévoit la construction, sur 10 ans, d'écoles, collèges et lycées. La FSU Guyane a estimé qu'il manquait au moins 250 millions d'euros pour rattraper le retard structurel et scolariser dignement



Concernant l'Éducation, le plan prévoit la construction, sur 10 ans, d'écoles, collèges et lycées.

tous les jeunes mais elle n'a pas été suivie par les négociateurs du pôle éducation. Les représentants de l'État ont su profiter de cette faille et proposé un protocole qui prévoit seulement 1,086 milliard d'euros ainsi qu'une vague promesse de négociations

pour inclure des dotations supplémentaires dans un futur plan de convergence.

La FSU Guyane revendique des mesures d'urgence pour le désenclavement du territoire et le développement de services publics de qualité, accessibles à tous : santé, éducation, formation, culture, emploi, énergie, transport, communication, justice. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Prison

Un livre blanc sur l'immobilier

Surpopulation avec 69 430 personnes incarcérées début mars, démission du directeur de l'administration pénitentiaire... le livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire a été remis le 4 avril à la Chancellerie dans un contexte tendu. Plutôt que de construire de nouvelles places, les rapporteurs proposent de réguler les flux d'incarcération afin de respecter strictement les capacités d'accueil des établissements, mais aussi de repenser le temps passé en prison pour une meilleure réinsertion. Ils envisagent ainsi une obligation d'activités de

cinq heures par jour hors d'une cellule « lieu de repos et d'intimité » pour un seul occupant. Le rapport préconise également d'étendre le « régime respect » où des détenus possèdent la clé de leur cellule et circulent librement en échange d'un effort de réinsertion et d'un strict respect des règles. La commission imagine aussi des maisons d'arrêt aux niveaux de sécurité différents pour répondre aux problèmes d'incarcération de détenus aux profils les plus dangereux. Une catégorisation souhaitée par les surveillants et

rejetée par l'Observatoire des prisons qui y voit une relégation de certains détenus dans des structures ultra-sécuritaires, éloignées de leur lieu de vie et de leur famille.

Six mois après la sortie du rapport du ministre de la justice sur la surpopulation carcérale, ce livre blanc fait le constat que « les précédents programmes immobiliers ont échoué à endiguer la surpopulation carcérale ». Le nouveau gouvernement devra donc se pencher sur cette épineuse question. ♦

Aline Becker

Suisse : vers la fin du nucléaire

Lors d'une votation tenue le 21 mai, les citoyens suisses ont décidé à plus de 58 % d'adopter une nouvelle loi qui interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires et renforce la place des énergies renouvelables dans son modèle énergétique. Ce choix d'une sortie programmée du nucléaire est une conséquence à moyen terme des réactions suscitées dans le pays par l'accident tragique de Fukushima survenu en 2011. Il met en échec le parti populiste UDC qui avait demandé ce référendum.

Inspection du travail : un code de déontologie imposé sans l'accord des personnels

En application de la loi El Khomri, un nouveau code de déontologie vient d'être instauré pour les agents de l'inspection du travail par décret le 12 avril dernier. Depuis l'automne dernier, une mobilisation lancée par une intersyndicale animée notamment par le Snu Tefe-FSU exigeait son retrait. Cette revendication était relayée auprès de l'opinion publique via une pétition en ligne. L'intersyndicale a fait valoir qu'une charte de déontologie, en place depuis 2010, constituait déjà une référence sur les grands principes à respecter pour les personnels. Elle craint que ce code ne soit instrumentalisé invoqué par les employeurs pour entraver l'exercice déjà difficile des missions des agents de contrôle. La bataille a toutefois permis d'obtenir l'amélioration du texte initial sur deux points : la prestation de serment des personnels ne portera pas sur le code lui-même, mais sur une conduite à tenir en service (dignité, impartialité, intégrité, neutralité, probité), et le code s'appliquera également à l'ensemble de la hiérarchie. Au final, ce code n'apporte rien pour les usagers et fragilise les agents de l'inspection au lieu de les protéger.

Instruction en famille

Désormais la progression des apprentissages des enfants recevant leur instruction dans le milieu familial est soumise aux « objectifs de connaissances et de compétences attendues à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire ». L'article L131-10 du Code de l'Éducation précise ainsi que l'Inspecteur de l'Éducation nationale doit vérifier au moins une fois par an que l'enseignement assuré est conforme au droit de l'enfant à l'instruction.

Prime vélo électrique

Comme pour les voitures et les deux-roues électriques, l'État a décidé d'attribuer jusqu'au 31 janvier 2018 une prime pouvant aller jusqu'à 200 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf et n'utilisant pas de batterie au plomb. Cette demande faite avec insistance par la Fédération des usagers de la bicyclette a été satisfaite par Ségolène Royal, ministre de l'écologie et du développement durable avant son départ du gouvernement. Cette subvention ne se cumule pas avec les primes instaurées localement par certaines communes.

Journée de carence

Le Président Macron veut restaurer pour les fonctionnaires la journée de carence abrogée par la gauche en janvier 2014. Motif invoqué : « *Quand on est fonctionnaire, on a un devoir de neutralité, une indépendance et donc des protections légitimes. Mais ces protections légitimes ne justifient pas d'avoir des droits exorbitants* » (1). Lors de l'examen de la « Loi Macron » en mai 2015, le ministre de l'économie qu'il était alors s'était opposé à l'amendement du sénateur LR Roger Karoutchi visant à remettre 3 jours de carence dans la Fonction publique... au motif que ce n'était pas « une bonne mesure ».

Complémentaires santé

Ministères en manque de référencement

Lancée conjointement par les ministères de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, et de la Jeunesse et des Sports, la procédure de renouvellement du référencement n'a pas été menée à son terme par Najat Vallaud-Belkacem.

Celle-ci a quitté ses fonctions en laissant à son successeur la charge de choisir un ou plusieurs opérateurs pour les 7 prochaines années.

Pourtant, la première convention de référencement arrive à échéance le 1^{er} juillet prochain, le cahier des charges avait été publié le 3 décembre 2016, et les candidats ont déposé leurs offres le 23 janvier... Ce nouvel épisode prolonge un processus qui reste conflictuel : les organisations représentatives ont été très peu entendues sur le contenu du cahier des charges.



Celui-ci organise donc un recul de la protection sociale complémentaire sur de nombreux points. En outre, le Ministère a refusé qu'il y ait une véritable négociation sur les prestations et sur les critères de sélection du (ou des) opérateur(s).

La vacance ou l'absence de référencement n'a pas d'impact immédiat sur les adhérents ac-

tuels de la MGEN. La participation financière du MENESR est en effet dérisoire. Mais ce report de décision est particulièrement inquiétant alors que la protection sociale complémentaire risque d'être rapidement plus ouverte qu'aujourd'hui aux sociétés privées d'assurance. ♦

Hervé Moreau

Temps de travail et absentéisme

Les contrôles augmentés

Le 31 mars Annick Girardin, encore ministre de la Fonction Publique, a signé et fait publier deux circulaires sur le temps de travail et sur la prévention et le contrôle des absences. La FSU juge ces circulaires particulièrement inopportunes, les fonctionnaires étant suffisamment et injustement attaqués sur ces deux thèmes. En matière de temps de travail, la circulaire « invite fermement les employeurs publics » à « réexaminer les dispositifs en place », pointant par exem-

ple l'augmentation des motifs d'octroi des autorisations spéciales d'absence (autres que syndicales) au regard de la durée annuelle du travail prévu par la réglementation.

Côté prévention et contrôle des absences pour raisons de santé, la circulaire souligne bien dans sa première partie que les employeurs publics doivent « s'interroger sur les déterminants, notamment organisationnels et managériaux, des absences », mais la seconde partie met l'ac-

cent sur la nécessité de renforcer les contrôles en ordonnant « une contre-visite médicale assurée par un médecin agréé ». Outre que ce sont bien les médecins qui prescrivent ces arrêts maladie, il faut rappeler que les enquêtes et bilans des risques psycho-sociaux montrent que, chaque année, 50 à 60 % des agents sont allés travailler au moins une fois alors que leur état de santé nécessitait un congé maladie. ♦

H. M.

Table ronde

Pour la défense des services publics en Europe

L'avenir des services publics en Europe est plus que d'actualité, alors qu'ils se retrouvent confrontés aux accords de libre-échange. Un sujet que la FSU a pris à bras-le-corps, notamment en organisant une table ronde lors de son dernier conseil délibératif national le 17 mai dernier.

Penny Clarke, Secrétaire Générale adjointe de la fédération européenne des Services publics (EPSU) et Florindo Oliverio, représentant de l'organisation syndicale CGIL Fonction publique de Lombardie ont ouvert cette table ronde en faisant état de leur expérience et des actions qu'ils mènent pour la défense des services publics. Après le vote en faveur du CETA par le Parlement européen, le 15 février 2017, les fédérations syndicales européennes ont exprimé des préoccupations communes concernant ce traité car tous les services publics pourront être touchés par l'ouverture au marché. En



Penny Clarke, Bernadette Groison et Florindo Oliverio.

outre, Penny Clarke ajoute que la plupart des pays de l'Union ne parlent plus de contributions sociales mais de charges sociales. En Italie, beaucoup de services publics tels que l'enfance, l'assistance, l'hygiène environnementale, sont déjà gérés, en partie, par un secteur privé social de coopération conduisant à une diminution constante du nombre de fonctionnaires et tirant vers le bas les salaires et droits

de l'ensemble des agents, publics comme privés.

Les débats ont montré la nécessité d'un combat commun à l'échelle européenne. Mais pour cela, il faudra surmonter les difficultés liées aux spécificités nationales et au fait qu'en France en particulier, les initiatives européennes prennent peu d'ampleur.

Des atteintes sectorielles

Les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à la mise en concurrence depuis leur autonomie, ce qui interroge sur les initiatives à prendre devant la Commission européenne. Dans un autre domaine, le vieillissement de la population pose le problème de la participation des services publics pour la prise en charge de la dépendance. Penny Clarke insiste sur la nécessité de mieux partager l'information entre syndicats nationaux et européens pour comprendre les problématiques propres à chaque pays. Mais elle rappelle aussi qu'il ne peut y avoir de stratégie européenne sans

Bilan sur les risques psychosociaux

Dans le cadre de la convention passée avec la Direction Générale de la Fonction Publique, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a réalisé un bilan qualitatif du déploiement de l'accord de 2013 sur les Risques Psychosociaux (RPS).

Ce bilan montre que l'accord a permis de « booster » la prévention et d'impulser des diagnostics. Mais il révèle aussi les nombreux blocages : causes des RPS peu analysées, turn-over des directions, contexte de réorganisation qui « crispe » le dialogue social, difficulté à sortir d'un travail en « silos » qui empêche d'intégrer la prévention aux réflexions stratégiques... Lorsque des diagnostics sont engagés les attentes des personnels sont fortes, et les progrès dans ce domaine nécessiteraient un « portage politique et une implication forte et continue des directions » et une réelle coopération entre directions, CHSCT et organisations syndicales, pour une véritable prévention primaire.

stratégie nationale. Florindo Oliverio insiste, lui, sur le combat commun à mener pour garantir un accès égal pour les citoyens, quelle que soit la structure de service public. Pour lui, un chantier doit s'ouvrir sur les préoccupations nouvelles des agents des services publics qui ne sont pas tous fonctionnaires, mais en y associant la vision humaniste et les valeurs communes de la Fonction publique. 💧

Aline Becker

PPCR : décrets parus

Le décret définissant le déroulement de carrière des agents publics a été publié au Journal officiel le 7 mai 2017, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2017.

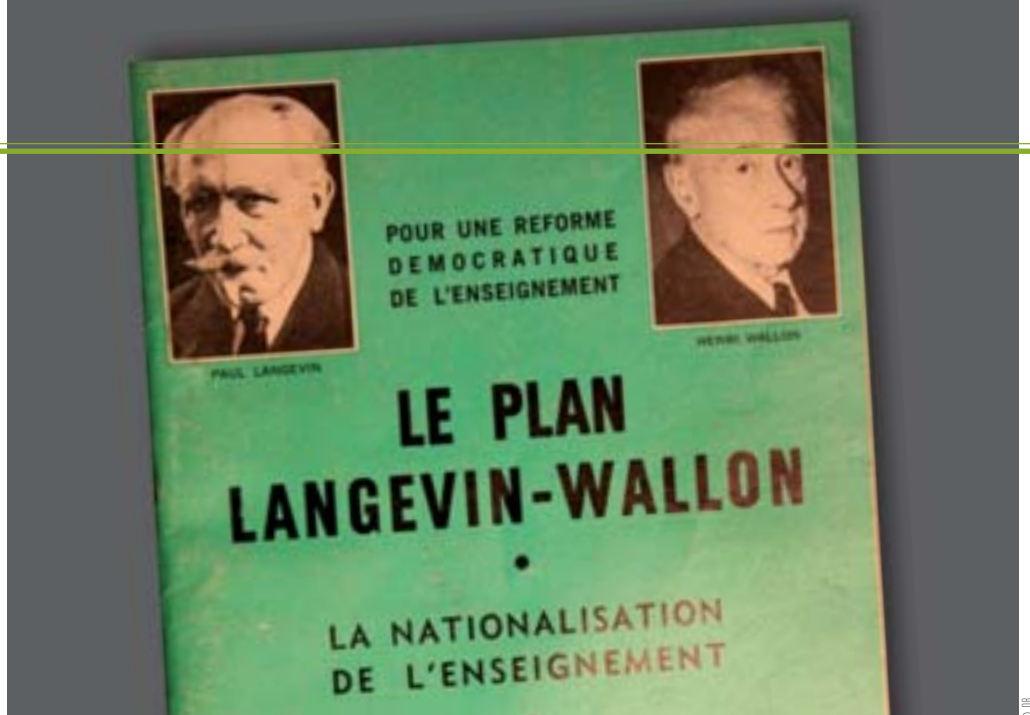
Au sein de la Fonction publique d'État et de la territoriale, ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la procédure annuelle d'évaluation des fonctionnaires, avec possibilité de contestation en Commission Administrative Paritaire (CAP).

Un autre décret paru au Journal officiel du 5 mai prévoit, pour les agents de catégorie C de la Fonction publique territoriale, des dispositions spécifiques en matière de déroulement de carrière pour faciliter leur accès du premier grade au grade supérieur. Ce décret est censé mettre fin au « verrou réglementaire » conditionnant la promotion à l'ancienneté dans le grade supérieur à un nombre limité d'agents ayant réussi l'examen professionnel.

La FSU reste vigilante concernant les modalités d'application de ce protocole afin qu'elles soient les plus favorables possible aux agents.

Université : besoin d'un financement pluriannuel

Le 17 avril, quatre présidents successifs de la Conférence des présidents d'université ont publié une tribune appelant à élever l'enseignement supérieur au rang de priorité nationale. Le problème, c'est qu'ils appellent surtout à aller plus loin que les lois Pécresse (2007) et Fioraso (2013) en matière d'autonomie. Ce sont pourtant bien ces réformes qui ont mis les établissements et les personnels en concurrence, détruit la coopération, forcé aux rapprochements et favorisé des modes de management déléterès. Ils réclament aussi la possibilité de sélectionner les étudiants dès l'entrée en licence. Leur demande a trouvé un certain écho avec la publication le 27 avril d'une circulaire autorisant le tirage au sort à l'entrée de l'université. Les bacheliers pourraient ainsi se voir refuser, au hasard, l'accès à la formation universitaire de leur choix si les demandes sont supérieures aux capacités d'accueil. Ce procédé inadmissible va servir de marche pied à la sélection par concours, examen ou dossier réclamée par certains. La pression démographique et les enjeux associés à l'enseignement supérieur et à la recherche nécessitent des réponses moins désinvoltes et malthusiennes. Il faut en particulier un financement pluriannuel à la hauteur des besoins, permettant de créer des postes et d'investir dans les infrastructures et les locaux.



Langevin-Wallon

Un plan toujours d'actualité

Né des propositions de la commission ministérielle d'étude présidée par Paul Langevin et Henri Wallon, le plan Langevin-Wallon fête ses 70 ans. Ce plan demeure une référence et incarne une transformation du système scolaire toujours d'actualité.

Il y a 70 ans naissait le plan Langevin-Wallon pour une vaste réforme de l'éducation nationale. Jamais appliqué, il n'a pourtant jamais cessé d'influencer les réflexions éducatives.

Deux fils rouges guidaient son ambition : la justice, en permettant l'accès de tous les jeunes à l'enseignement secondaire, et une orientation basée sur l'adéquation entre la formation et le travail prenant appui sur les « aptitudes ». Ce terme correspondait alors à une vision émancipée des exigences économiques et visait la démocratisation.

Ce plan offrait de nouvelles perspectives pouvant mettre un terme au fait que moins de 10 % des enfants des milieux populaires accédaient au secondaire. Il proposait l'extension de l'âge obligatoire de

la scolarité à 18 ans sur 3 cycles. Un cycle de 7 à 11 ans qui dispensait un enseignement commun à tous les enfants avec l'idée que les « aptitudes » différentes des enfants nécessitaient une pédagogie différenciée.

De 11 à 15 ans, un cycle défini par un enseignement commun mais également des enseignements spécialisés permettant « d'éprouver les goûts et les aptitudes des enfants ». À partir de 15 ans, le cycle de « détermination » répartissait les élèves en trois sections, « pratique, professionnelle et théorique », la section théo-

rique constituant celle menant au baccalauréat et aux études supérieures.

Cette démocratisation reposait pour Wallon et Langevin sur deux principes qui gardent aujourd'hui toute leur pertinence : il s'agissait à la fois de permettre une élévation du niveau culturel de l'ensemble de la nation et d'empêcher que l'école s'adapte aux exigences socio-économiques.

La culture était quant à elle conçue comme un ensemble de savoirs et pratiques permettant l'échange entre les différentes formes de culture. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Royaume-Uni : aides financières pour les étudiants de l'UE

Le gouvernement britannique lève une incertitude pour les étudiants souhaitant suivre un cycle d'étude au Royaume-Uni. Ainsi, il leur garantit les mêmes bourses pour 2018-2019 et assure qu'ils resteront éligibles au montant des frais d'inscription des étudiants britanniques. Les craintes de les voir payer des frais universitaires beaucoup plus importants qu'actuellement sont levées. Cet engagement rassure tous les étudiants européens potentiellement concernés, notamment ceux dont le cycle prend fin après la sortie de l'UE. Reste encore à traiter le futur statut migratoire des étudiants de l'UE, sur fond de Brexit.

École élémentaire

CP à 12 : mesure ambitieuse ou leurre ?

Concernant l'éducation, parmi les mesures qui seront rapidement prises dans le 1^{er} degré, l'instauration de CP à 12 élèves par classe en éducation prioritaire au détriment d'un dispositif qui commençait à faire ses preuves s'avère être un mauvais signal lancé à la profession.

La baisse des effectifs par classe reste une priorité. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés en Réseau d'Éducation Prioritaire entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Or, comme les créations de postes nécessaires ne sont pas budgétisées, le transfert des enseignants vers les petites classes des zones prioritaires, ne peut qu'entraîner une augmentation des effectifs du reste des classes de l'enseignement primaire et secondaire.

Abaïsser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP+ ne manque donc pas d'interroger les enseignants et leurs organisations syndicales dont le SNUipp-FSU.



5 000 postes de maîtres supplémentaires seront redéployés.

Le nouveau Président de la République a annoncé sa volonté de redéployer les 5 000 postes de maîtres supplémentaires (PDMQDC) créés pen-

dant le quinquennat précédent pour dédoubler prioritairement les CP des écoles en REP et REP+. Il prévoit donc de supprimer un dispositif prometteur qui, d'après la recherche, commençait à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire. Supprimer d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans avoir attendu une évaluation sérieuse, enverrait un très mauvais signal à la profession.

Problèmes de locaux

De plus, si une classe de 24 élèves est divisée par deux, il sera indispensable d'aménager deux salles de classes au lieu d'une. Or, bien que le Président promette une « aide de l'État » de 200 millions pour ouvrir de nouvelles

ZEP : deux nouvelles mesures

Une des mesures phares du programme Macron pour l'Éducation prévoit que les jeunes professeurs des premier et second degrés ne seront plus envoyés dans les établissements les plus difficiles situés en Réseaux d'éducation prioritaire pendant les 3 années qui suivent leur entrée dans le métier, sauf s'ils en font expressément la demande. Pour attirer les enseignants expérimentés, l'ex candidat devenu président mise sur l'aspect financier. En effet, il s'engage à augmenter de 3 000 euros par an (250 euros/mois) la prime accordée aux professeurs en REP+, en plus des 2 300 déjà accordés par le précédent ministre. Les enseignants des établissements les plus difficiles percevront donc 441 euros supplémentaires par mois. Reste à savoir sur quel budget l'argent sera pris et si cela s'avérera suffisant pour attirer les enseignants chevronnés.

classes, la question des locaux et du matériel à financer se pose très clairement. Comment feront les communes pour régler en quelques mois toutes ces questions matérielles ?

Enfin, pour faire mieux, l'allègement des effectifs à 12 élèves par classe ne peut suffire. Il faut aussi penser à faire évoluer les pratiques professionnelles et donc à mieux former les enseignants. Le plus de maîtres que de classe le permettrait. Le SNUipp-FSU continuera de soutenir ce dispositif et demande qu'il soit abondé. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Réforme des rythmes : les communes pourront décider

Le nouveau président a décidé d'offrir aux communes la possibilité de revenir sur la réforme des rythmes. Une mesure qui ne règle rien.

Pour la FSU la réforme des rythmes scolaires a totalement désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans concertation avec les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes d'écoles et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat, une véritable concertation entre les communes et les équipes d'écoles et un cadrage national.

Psychologues de l'Éducation nationale : premiers concours

La première session de concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale a été mise en place. Ils étaient 1918 candidats aux concours externe et interne, dont 1 029 pour la spécialité Éducation, développement et apprentissages (EDA) du 1^{er} degré et 889 pour la spécialité Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) du 2nd degré.

Les candidats devaient choisir entre les deux spécialités, lors de leur inscription, sachant que 135 places étaient offertes pour la spécialité EDA et 155 pour la spécialité EDO. Les 25 et 26 avril tous les candidats ont planché lors des épreuves écrites d'admissibilité, communes aux 2 spécialités. Durant des épreuves de quatre heures, ils ont argumenté sur un questionnaire relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'Éducation nationale. Puis ils ont étudié un dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'Éducation nationale.

Les candidats admissibles se sont ensuite présentés aux deux épreuves orales d'admission spécifiques à chaque spécialité, qui se tenaient du 12 au 17 mai. La première portait sur l'analyse d'une problématique de l'action du psychologue de l'Éducation nationale propre à chaque lieu d'exercice (école ou collège/lycée) et la seconde sur l'étude d'une situation individuelle d'élève nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale du Premier ou Second degré. Les résultats sont attendus le 19 juin prochain.



© MICKAËL

PMMS

Mise en sûreté des écoles et des établissements... en deux plans

Après la fusillade au lycée de Grasse en mars 2017, des instructions ont été publiées en avril 2017 créant un nouveau plan particulier de mises en sûreté (PPMS) « attentat-intrusion ». Depuis novembre 2015, trois textes étaient parus, parfois contradictoires en ce qui concerne le nombre et les exercices à effectuer dans les écoles et établissements scolaires. Seule la circulaire PPMS face aux risques majeurs, de novembre 2015, reste en vigueur. Mais nouveauté, à la rentrée prochaine, un PPMS « attentat-intrusion », distinct du « risques majeurs », devra aussi être rédigé. L'objectif de ces plans de mise en sûreté est de permettre aux écoles et établissements, confrontés à des événements ou accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique, ou à des situations d'urgence particulières, de s'y préparer en fonction de conditions propres, notamment au cas où l'ampleur de l'événement retarderait l'intervention des secours.

Trois exercices de sécurité par an sont à réaliser (évacuation incendie, mise à l'abri ou confinement, attentat-intru-

sion). Suite à la rédaction du diagnostic sécurité ou sûreté, des mesures complémentaires peuvent être nécessaires pour protéger les espaces particulièrement vulnérables. Les collectivités associées doivent procéder aux aménagements et fournir les équipements nécessaires. En cas d'implantation sur une zone à risque (inondable, sismique etc.), des exercices supplémentaires peuvent être prévus.

Si une remise à plat des textes existants était nécessaire, la rédaction de deux PPMS représente une lourde tâche pour les

personnels des écoles et établissements, d'autant qu'aucune formation n'est prévue. Certaines instructions sont problématiques comme celle concernant les espaces fumeurs et les attroupements devant les lycées, qui invite les conseils d'administration à modifier le règlement intérieur. Plus généralement, la nouvelle instruction renvoie de manière exagérée à la responsabilité locale, que ce soit pour l'organisation des cellules de crise ou encore les diagnostics de mise en sûreté. ♦

Aline Becker

Les données numériques des élèves livrées aux GAFAM

L'incitation à utiliser dans les établissements scolaires les services des géants du numérique, les GAFAM (Google Apple Facebook Amazon Microsoft) a eu l'effet d'une bombe. En invitant les responsables académiques à fournir aux GAFAM les annuaires des établissements, Mathieu Jeandron le nouveau Directeur numérique pour l'éducation ne verrait pas de problème à ce que les données des élèves soient aspirées sans anonymisation par les GAFAM dans la mesure où, selon lui, « ils rentrent bien dans les services couverts par les conditions générales d'utilisation CGU "éducation" ». Pourtant la CNIL doute de ces Conditions générales d'utilisation fixées par les entreprises sur la protection des données scolaires. Les réactions de la communauté éducative ne se sont pas faites attendre : des syndicats dont le SNES-FSU mais aussi la FCPE se sont adressés au nouveau ministre pour dénoncer cette situation.

Second degré

Face à l'« autonomie », défendre un cadre national

Avec les recettes bien connues d'inspiration néolibérale qui accroissent les inégalités scolaires depuis de nombreuses années (« autonomie », mise en concurrence des établissements, dérégulation...), l'avenir des collèges et lycées est bien sombre. Le programme d'Emmanuel Macron ne prévoit pas d'abroger la réforme du collège mais d'accroître l'autonomie des établissements, de renforcer les prérogatives des chefs d'établissement et de déléguer au niveau local la gestion de moyens largement insuffisants, des principes que la FSU dénonçait déjà dans la réforme du collège.

La nomination de Jean-Michel Blanquer comme Ministre de l'Éducation nationale pour mener à bien ce programme est cohérente quand on sait qu'il avançait des pistes similaires dans son livre manifeste intitulé « L'école de demain », paru en novembre 2016. Ce der-



La FSU s'opposera aux projets dont l'objectif est de mettre en concurrence les établissements.

nier a été par ailleurs le directeur de l'enseignement scolaire qui a mis en œuvre les coupes budgétaires décidées par Nicolas Sarkozy. À l'autonomie des établissements, le programme présidentiel adjoint l'idée de contractualiser les moyens (ceux de l'État comme ceux des collectivités territoriales) et de les attribuer sur la base d'un diagnostic effectué tous les 3 ans.

Une part d'autonomie de recrutement serait par ailleurs laissée « aux établissements » de l'éducation prioritaire. S'agit-il des chefs d'établissements ? Des EPLE et de leurs conseils d'administration ? Le flou entretenu laisse la porte ouverte à des traductions diverses.

La FSU s'opposera aux projets dont l'objectif est de mettre en concurrence les établissements et les personnels entre eux et continuera à défendre un cadre commun sur l'ensemble du territoire. ♦

Grégory Bekhtari

Vers un bac à 4 épreuves ?

Selon le Président et son ministre, le bac serait trop coûteux et il faudrait le réformer, en limitant à 4 les épreuves terminales et en validant le reste par contrôle continu. Ce projet de réforme a reçu a priori le soutien de la Conférence des présidents d'université. Le bac a pourtant déjà beaucoup évolué. Les épreuves anticipées sont plus nombreuses qu'autrefois comme celles reposant sur une évaluation (contrôle continu ou contrôle en cours de formation) au sein de l'établissement (expérimentation scientifique, travaux personnels encadrés (TPE)), certaines épreuves de langues. Toutes ces « innovations » (les TPE ont 20 ans) n'ont pas prouvé leur caractère bénéfique en particulier quant à l'égalité de traitement des élèves. Une étude récente du CNEC (conseil national d'évaluation du système scolaire) montre au contraire qu'une évaluation nationale externe aux établissements s'est fortement développée dans les pays de l'OCDE depuis 20 ans : le nombre de pays ayant adopté ce système a en effet doublé. La FSU sera vigilante face à toute mise en cause de cet examen et de sa valeur de premier diplôme universitaire.

Établissements

Un collège à la carte ?

Dans son programme, Emmanuel Macron présentait la scolarité comme une compétition sportive avec des gagnants et des perdants, des abandons et des parcours individualisés.

« La mission de notre République, c'est de remettre tous ses membres sur la même ligne de départ à chaque étape importante de leur vie. Bien sûr, il y en a toujours qui courent vite et d'autres qui

trébucheront. Ou ne pourront tout simplement pas se lancer dans la course. Ou choisiront une trajectoire différente... ».

On est donc loin du « tous capables » que défend la FSU. Faisant le constat que le collège échoue à corriger les inégalités présentes dès le primaire, Emmanuel Macron ne propose rien pour améliorer l'ordinaire de la classe au collège (en ma-

tière de conditions de travail, d'horaires ou de contenus d'enseignement). En revanche, il envisage de rétablir les études dirigées, assurées par des bénévoles (retraités et étudiants). Il veut surtout augmenter la marge d'autonomie des établissements. C'est en prenant sur cette marge que les collèges pourront mettre en place des parcours plus individualisés et

rétablir des enseignements ou dispositifs supprimés par la réforme de 2016 (classes bilingues, classes européennes, véritable enseignement du latin et du grec). Les élèves ne sortiront pas gagnants de cette mise en concurrence des collèges via les options, car ils perdront par ailleurs des heures en petit groupe. ♦

Monique Daune

IR Des livres pour débattre

Demain le syndicalisme

Repenser l'action collective à l'époque néolibérale



7 €

Le néolibéralisme ne fait pas mystère de sa déclaration de guerre aux syndicats et du choix qui leur serait laissé : disparition ou soumission.

Cet ouvrage analyse les nouvelles conditions de l'action syndicale : mise en concurrence généralisée, mondialisation, individualisation des situations, « dialogue social » réduit à l'approbation de reculs sociaux imposés. Mêlant état des lieux et propositions, les auteurs invitent à dessiner un autre avenir du syndicalisme, où loin d'être voué à l'effacement, il jouerait pleinement son rôle de fédérateur de résistances et de ferment d'alternatives. Cet ouvrage est un produit du travail collectif mené avec l'Institut de recherche de la FSU et plus particulièrement au sein du Chantier Politiques néolibérales et Alternatives syndicales auquel les auteurs participent.

Auteurs : Louis Marie Barnier, Jean Marie Canu, Christian Laval, Francis Vergne

Sécuriser la liberté

Sécuriser la liberté : ne pas oublier que la sécurité est un des droits de l'homme les plus fondamentaux, qui rend les autres possibles, et penser la police comme une force qui rend réelle cette liberté. Ce livre ouvre une porte sur le travail de la police. Les modalités de mise en œuvre de ce travail doivent être pensées collectivement, pour construire une véritable sécurité partagée.

Il faut sortir aussi bien des caricatures que des fausses oppositions, pour se demander ce que doit et peut-être une police dans une démocratie soucieuse des droits de chacun, soucieuse de justice sociale et de progrès humain.

La comparaison avec des exemples étrangers permet de mettre en lumière les spécificités françaises. Elle permet aussi de mesurer le décalage entre la réalité de terrain et certains discours. Elle ouvre enfin des perspectives sur ce qu'il serait nécessaire de faire. Ne laissons pas les questions de sécurité à ceux qui les instrumentalisent. Contre les peurs irrationnelles et les oukases qui paralysent la réflexion, notre rôle est de nourrir le débat.

Lutter contre l'extrême-droite, c'est aussi cela.



7,50 €

Auteur : Thierry Novarese est professeur de philosophie, membre de l'Institut de recherches, où il anime un chantier de recherches sur la sécurité. Intervenant depuis de nombreuses années à l'ENSP (École nationale supérieure de la police) et expert auprès du CHEMI (Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur), membre d'un laboratoire du CNRS à l'université de Troyes, il est, par ailleurs, juge assesseur auprès d'un tribunal pour enfants et a exercé les fonctions d'assesseur pénitentiaire en maison d'arrêt.

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

République : variations sur la V^e



Dossier réalisé par :
Aline Becker, Grégory Bekhtari,
Monique Daune, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins

© MGA/ANNA

Notre système de représentation politique est marqué par une défiance croissante des citoyens. Faut-il une réforme profonde ou une évolution plus graduelle des institutions et des pratiques pour redonner aux citoyens le goût de la politique et le pouvoir d'agir ?

La V^e République va bientôt avoir soixante ans. Elle a déjà su s'adapter à des situations diverses en permettant notamment la cohabitation entre un Président et un Parlement de bords politiques différents.

Les élections présidentielles ont souvent offert des configurations singulières mais qui restaient dans le cadre d'affrontements entre personnalités intégrées aux grands partis politiques en place. Cette fois, le Président élu n'est pas issu et n'a pas été porté par un parti préexistant.

C'est présenté par certains comme une forme de renouveau et de fait un nombre important de députés sortants ne seront plus à l'Assemblée Nationale dans quelques semaines, soit parce qu'ils ne se représentent pas, soit parce qu'ils appartiennent à un parti politique qui a été fortement déstabilisé.

Les élections législatives sont donc cruciales pour orienter les politiques qui seront mises en œuvre dans les cinq prochaines années mais aussi pour nos institutions et pour le rapport que les citoyens vont entretenir avec le politique.

...

Car le régime politique de la V^e République est bien à la base un régime de type parlementaire. Il est devenu de plus en plus « présidentieliste » au point d'en faire un cas unique dans le monde démocratique, avec un Président qui domine un exécutif dont le pouvoir législatif est particulièrement fort. Cette situation est due à certaines évolutions institutionnelles telles que l'instauration du quinquennat et la synchronisation des élections présidentielle et législatives. Mais certains Présidents, par leur personnalité et la manière dont ils ont utilisé le système, ont su jouer avec les règles y compris en transformant le Premier ministre en simple collaborateur. D'arbitre du jeu politique et institutionnel, le Président est devenu de facto LE chef de l'exécutif alors que, dans les textes, l'exécutif est bien à deux têtes avec un Premier ministre responsable uniquement devant le Parlement. Pourtant l'histoire a montré qu'il est possible à la majorité parlementaire d'imposer ses orientations et ses choix, notamment lors de cohabitations, sans que cela ne génère de crise institutionnelle. Notre système pourrait donc en 2017 fonctionner sans problème avec une majorité qui ne serait pas acquise au Président nouvellement élu. Mais pour cela, il faudrait que les électeurs se mobilisent aux législatives, et que tous les partis politiques entrent pleinement dans le jeu du parlementarisme. Le retour sur les débats d'idées pourrait redynamiser le lien entre les citoyens et la représentation politique.

La v^e et ses évolutions

La v^e République est née en 1958 dans le contexte tendu et dramatique de la Guerre d'Algérie et après 12 années d'instabilité gouvernementale. La iv^e République avait en effet vu passer 28 gouvernements ! Cette instabilité chronique a justifié à l'époque la « rationalisation » du pouvoir parlementaire (avec en particulier l'instauration du scrutin majoritaire qui favorise la création de grands blocs parlementaires) et le renforcement de l'exécutif (avec notamment la restriction du domaine de la loi).

En 1958 et durant ses premières années d'existence, la nouvelle constitution a été fortement contestée à gauche. Mais elle a été approuvée par référendum avec 79 % de oui et 84 % de participation et elle pourrait bientôt fêter ses 60 années d'existence. Elle a fini par être majoritairement acceptée jusqu'à la période la plus récente, et a montré en outre une certaine capacité d'adaptation à des contextes différents. Elle a permis l'alternance à partir de 1981 et la cohabitation à plusieurs reprises à partir de 1986 entre un Président et un Premier

ministre de bords politiques opposés. La cohabitation Chirac-Jospin aura même duré 5 ans !

Cette v^e République entrerait tout de même - à l'origine - dans la catégorie des régimes dits parlementaires car les pouvoirs exécutif et législatif peuvent théoriquement se contrôler mutuellement : le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale et celle-ci peut, par une motion de censure, renverser le gouvernement. Encore aujourd'hui, dans le texte, c'est bien le gouvernement, et non le Président, qui mène la politique de la Nation, et la loi est adoptée par le Parlement. En outre, la réforme constitutionnelle de 2008 a renforcé les marges de manœuvre de l'Assemblée qui a un rôle important de contrôle du gouvernement. Ce contrôle, tant du législatif que de l'exécutif est aussi attribué au Conseil Constitutionnel qui veille à la conformité des lois à la Constitution. Celui-ci peut même être saisi par les citoyens justiciables pour vérifica-



tion de la constitutionnalité de lois déjà adoptées.

Mais d'autres évolutions institutionnelles et certaines pratiques politiques ont provoqué un renforcement du pouvoir exécutif et un « présidentielisme » sans équivalent. Ce processus a commencé en 1962 avec l'instauration de l'élection présidentielle au suffrage universel direct, laquelle place la légitimité populaire du Président sur le même plan que celle des députés. Le rôle prééminent du Président a été aussi renforcé en 2000 par l'institution du quinquennat : depuis cette réforme, les périodes de cohabitation, qui mettent pleinement en pratique le principe parlementaire, sont devenues très improbables, d'autant que dans le même temps les législatives ont été placées dans le prolongement des présidentielles. De fait, une victoire aux présidentielles a créé jusqu'à présent une dynamique qui favorise la constitution d'une majorité acquise au Président.

Par ailleurs, les acteurs politiques ont aussi largement interprété les textes dans le sens du présidentielisme. Il en est ainsi des changements de Premiers ministres et de gouvernements qui sont dans les faits impulsés par le Président, hors cohabitation, alors que le gouvernement n'est responsable que devant l'Assemblée. Cela a été également le cas sous la mandature de Nicolas Sarkozy quand il a explicitement relégué son Premier ministre au rang de simple collaborateur du Président.

Enfin ce régime n'empêche pas une défiance grandissante des citoyens vis-à-vis du politique. La montée de l'abstention et le développement d'un vote de rejet montrent que parallèlement à la nécessité de remettre en cause les choix proprement politiques effectués depuis de nombreuses années, des évolutions dans les pratiques ou dans les institutions sont indispensables. Alors que le retour à plus de parlementarisme semble être une des clés, il est paradoxal de constater que les élections présidentielles mobilisent le plus l'électorat. Mais dans le même temps, les pratiques et les institutions ont déstabilisé la fonction parlementaire. ♦

Le parcours d'une loi

Les lois fixent des règles générales, déterminent les ressources et dépenses de l'État et de la Sécurité, et définissent les grandes orientations. Elles n'ont pas toutes la même nature et peuvent suivre des procédures différentes.

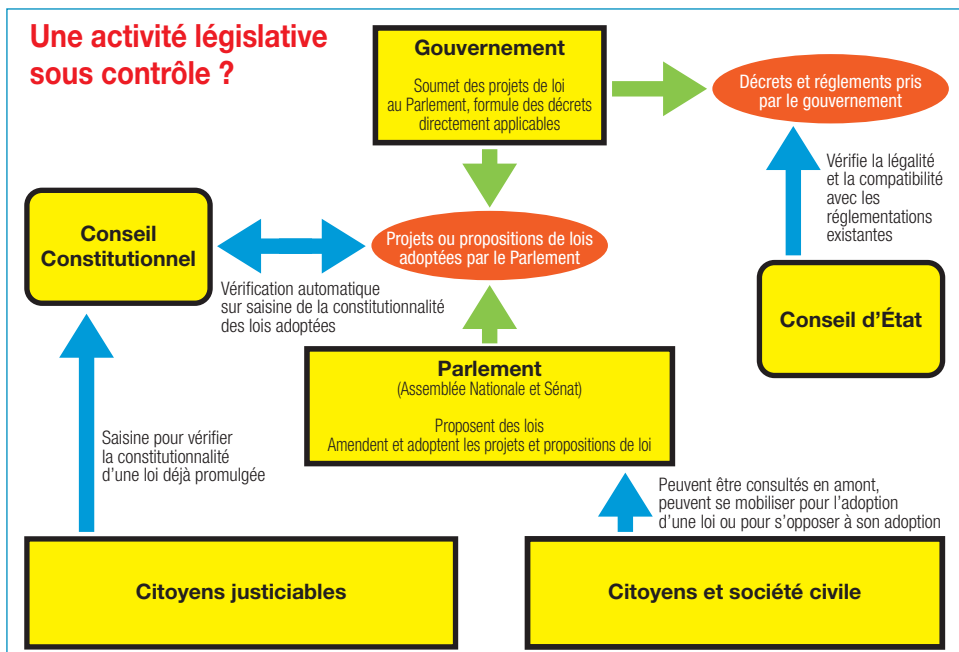
Les projets de lois sont les plus nombreux et sont à l'initiative du Premier ministre ; les propositions de loi émanent quant à elles du parlement.

Avant d'être promulguées, la grande majorité des lois suivent une procédure législative très classique avec leur examen à l'Assemblée Nationale et au Sénat dans le cadre du débat parlementaire. En cas de désaccord entre les deux chambres, l'Assemblée a le dernier mot. Le Premier ministre peut, pour couper court aux débats, amendements et votes, utiliser l'article 49.3. Mais il prend dans ce cas le risque d'être renversé avec son gouvernement par une motion de censure.

Les modifications constitutionnelles doivent en revanche emprunter une voie plus contraignante. Après un vote dans les mêmes termes par les deux assemblées, les lois constitutionnelles doivent être approuvées soit par référendum, soit par les trois cinquièmes des parlementaires de

l'Assemblée et du Sénat réunis en Congrès à Versailles.

Légiférer sans passer par le Parlement est également possible lorsque le gouvernement souhaite mettre en œuvre des mesures par ordonnances. Concrètement, avec une ordonnance, l'Assemblée nationale délègue son pouvoir législatif au gouvernement en adoptant une « loi d'habilitation » qui autorise ce dernier à prendre, « pendant un délai limité », des mesures qui sont normalement du ressort du Parlement. Mais les ordonnances ne donnent pas un pouvoir absolu à l'exécutif. Car la loi d'habilitation cadre strictement l'ordonnance qui ne prend en outre force de loi que si elle est ratifiée par le Parlement. Mais la production d'une loi ne se limite pas à ces aspects institutionnels. En amont des projets ou propositions de loi, des rapports, études, enquêtes, auditions... nourrissent la réflexion et peuvent mobiliser le monde associatif, les organisations représentatives et les instances consultatives telles que le Conseil Économique Social et Environnemental. Cette partie peu visible de ce travail législatif devrait sans doute être mieux connue pour améliorer la participation des citoyens à la réflexion politique. ♦



Participation citoyenne

L'article 11 de la Constitution relatif au référendum prévoit que celui-ci peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. On est donc très loin d'un pouvoir citoyen, les électeurs n'étant ici pensés qu'en soutien à une initiative parlementaire.

Or, la « démocratie représentative » a montré ses limites avec un Parlement peu représentatif de la diversité de la société (ouvriers, jeunes, femmes, minorités...) avec des élus qui se professionnalisent de plus en plus, qui se soucient peu du long terme et de l'intérêt général.

Le concept de « démocratie participative » vise à permettre une forme de partage d'exercice du pouvoir avec les citoyens, en mettant à leur disposition les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions politiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou d'environnement... Les associations y jouent alors souvent un rôle central en tant qu'interlocuteurs pour les autorités publiques.

Cette démocratie participative tente d'impliquer les habitants, de leur redonner goût à la vie publique par la réalisation de projets concrets. Mais elle reste circonscrite au niveau local et est majoritairement marquée par le peu de pouvoirs qui lui sont dévolus et parfois par des stratégies d'instrumentalisation mises en œuvre par les élus. Loin de prendre la forme d'un co-construction, elle se limite ainsi trop souvent à une simple consultation des citoyens, les élus conservant le pouvoir effectif de décision.

Tout reste donc à faire pour redonner un réel pouvoir d'agir aux citoyens.



© F. BOUTIER

Une représentation en crise



© B. BOUTIER

La représentation est en crise : l'abstention progresse régulièrement.

Notre démocratie est dite représentative : les citoyens n'exercent pas directement leur souveraineté, mais délèguent leurs pouvoirs à des représentants qui sont élus pour une durée limitée, et ce à tous les niveaux : depuis les municipalités jusqu'à l'Assemblée Nationale et la Présidence.

Mais cette représentation est en crise : l'abstention progresse régulièrement. Même si l'interprétation de ce phénomène est multiple et délicate, il peut en partie refléter le désintérêt ou la défiance des électeurs vis-à-vis du monde politique. Ce fossé est renforcé par un monde politique qui, socialement, est loin de représenter la société.

La composition socioprofessionnelle des élus est ainsi très éloignée de celle du corps électoral. En France les élites politiques ne sont pas représentatives des équilibres socioprofessionnels de la population. Les députés comptent 30 % de cadres et professions libérales, 30 % d'employés et seulement 3 % d'agriculteurs et 4 % d'ouvriers. Il y a donc une sur-représentation des plus diplômées. Les députés

sont aussi plus âgés que la moyenne des Français, l'âge moyen se situant autour de 55 ans. Certaines générations sont quasiment exclues de la représentation nationale. Une seule député a moins de 30 ans actuellement. Le fait qu'un candidat doive être investi par un parti et donc avoir fait ses preuves en est la raison principale.

Absence de diversité

La prédominance masculine est par ailleurs très forte et augmente avec le niveau de responsabilités. En 2012, on comptait 26,6 % de femmes alors qu'il y avait 52,6 % d'électrices. Ceci souligne la nécessité de renforcer la parité. Chez les députés, la population issue de l'immigration est également sous-représentée.

D'une manière générale, l'absence de diversité aboutit à un manque de représentativité qui favorise la rupture et la défiance entre les élites et les électeurs. À cela s'ajoute un manque de transparence.

De plus les élus ne défendent pas nécessairement l'intérêt général. Le

Reconnaître le vote blanc ?

Plus de la moitié des candidats de la présidentielle se sont déclarés en faveur de la prise en compte des votes blancs. Mais sous quelle forme ? Depuis la loi du 21/02/14, ils sont décomptés séparément des votes nuls mais ne sont toujours pas pris en compte dans les suffrages exprimés. Dans d'autres pays, les modalités de prise en compte sont très diverses. En Espagne par exemple, le vote blanc est reconnu et pris en compte pour le calcul du seuil de participation à atteindre pour qu'un parti ait un représentant. En Suède, il n'est considéré valide que pour les référendums. En Colombie, il peut dans certains scrutins invalider une élection s'il obtient la majorité absolue des suffrages.

pouvoir était jusqu'alors concentré sur un nombre réduit d'élus du fait du cumul possible des mandats (80 % de députés « cumulards »). Trop d'élus sont devenus des professionnels, ce qui n'empêche pas un absentéisme au Parlement et génère des risques de conflit d'intérêts entre les différents mandats exercés.

Une loi sur le non-cumul

L'ex-président Hollande a tenté des réformes pour résoudre cette crise : la loi votée sur le non-cumul des mandats entrera en vigueur en juillet 2017.

La loi du 17 mai 2013 impose la parité dans les instances du niveau local au niveau national. Ces lois vont dans le bon sens. Mais seront-elles suffisantes pour inverser la tendance et ramener la confiance des citoyens ? La question du scrutin à la proportionnelle se pose et celle du vote des résidents étrangers au niveau local ne doit plus être écartée.

S'impose de plus en plus l'idée d'une démocratie participative impliquant davantage les citoyens dans la vie politique et permettant d'accroître leur rôle dans la prise de décision (voir page 20). ♦

Le cadre européen

Le Parlement vote tous les ans à l'automne son projet de loi de finances pour l'année suivante. Mais le projet qu'il examine doit impérativement respecter les grandes orientations prises dans le cadre du « Semestre européen ».

Mis en place par le Conseil européen en 2010, ce cycle de gouvernance économique vise à étendre la surveillance des pays membres et à coordonner leurs politiques dans des domaines aussi variés que le budget, la croissance et l'emploi. C'est un outil redoutable d'intrusion dans l'élaboration des budgets nationaux (au nom de l'objectif imposé de réduction des déficits) et dans l'adoption de réformes structurelles régressives comme le report de l'âge de départ en retraite. Comment fonctionne ce Semestre ? En mars, les États membres reçoivent des conseils formulés au niveau de l'UE (« orientations ») et soumettent sur cette base leurs programmes d'action (« programmes nationaux de réforme » et « programmes de stabilité ou de convergence »), lesquels seront évalués par la Commission européenne et éventuellement assortis de recommandations individuelles (« recommandations par pays »)

dont ils sont censés tenir compte lorsqu'ils établissent leur budget pour l'année suivante et qu'ils prennent leurs décisions en matière économique ou d'emploi. C'est peu dire que l'Union européenne souffre d'un déficit démocratique qui contraint les peuples à subir des politiques d'austérité et une dégradation de leurs systèmes sociaux au nom du libéralisme.

Seul le Parlement européen est une institution élue. Si ses pouvoirs sont nettement insuffisants face à la Commission et au Conseil, il peut être un levier de résistance pour les salariés et les citoyens progressistes.

Certaines directives européennes peuvent aussi servir de points d'appui quand elles permettent de gagner de nouveaux droits, comme par exemple en matière d'égalité hommes/femmes. Les États membres ont l'obligation de transposer les directives dans leur droit national mais ils disposent d'une certaine latitude pour y arriver dans les délais fixés. La non-transposition d'une directive peut en revanche faire l'objet d'une procédure de manquement devant la Cour de Justice de l'Union européenne. ♦



En Hongrie et en Pologne, la droite nationaliste au pouvoir cible l'État de droit



Les gouvernements nationalistes s'attaquent aux droits des médias comme ici en Pologne.

© THEPESZNA

Dans certains pays d'Europe, l'exercice du pouvoir par la droite nationaliste n'est plus de l'ordre de l'hypothèse : il s'agit aujourd'hui d'une douloureuse réalité.

En Hongrie, Victor Orban, chef du parti nationaliste Fidesz devenu premier ministre en 2010, a mis moins d'un an pour modifier la Constitution, via la Loi fondamentale de la Hongrie. Fort de la majorité des deux-tiers au Parlement, il a réduit les compétences de la Cour constitutionnelle, a consacré au Président le droit de dissoudre l'Assemblée nationale et interdit aux juges d'exercer au-delà de 60 ans (ce qui entraîne un nombre important de départs forcés à la retraite). Des articles sur le mariage ouvrent la voie à des régressions législatives d'ampleur contre les droits des femmes et des LGBTI. La nouvelle Constitution rend par ailleurs rétroactivement responsable des crimes commis jusqu'en 1989 par le Parti Communiste hongrois (PCH) le principal parti d'opposition, le Parti Socialiste, issu du PCH. En 2013, un nouvel amendement constitutionnel a encore retiré des prérogatives à la Cour constitutionnelle et réinstauré le droit d'expulser les SDF des lieux

publics qu'elle avait supprimé. En 2014, Orban a réorganisé le système électoral et mené une politique de contrôle et de surveillance des médias sous la houlette d'un « conseil des médias » dont il désigne les membres, ce qui entraîne censure de contenus, obligation de révéler des sources et licenciements de journalistes.

En Pologne, après la victoire à la présidentielle et aux législatives du parti Pis (Droit et Justice) en 2015, c'est dès les premiers mois que, suivant le modèle hongrois, l'exécutif de Béata Sydló fait adopter une loi pour prendre le contrôle des médias publics : les chaînes se transforment en officine de propagande pro gouvernementale et trois cents journalistes sont licenciés. Comme le régime d'Orban, il est porteur d'un antisémitisme à peine dissimulé, et revient sur le travail des historiens, les politiques publiques de commémoration du génocide des juifs et les programmes scolaires. Il étend les pouvoirs de l'Agence de sécurité intérieure qui invoque la « lutte contre le terrorisme » pour faire la chasse aux étrangers.

À chaque fois, ces politiques passent par des modifications substantielles de la constitution et l'extension des pouvoirs administratifs. Seules les mobilisations ont parvenu jusqu'à présent à faire reculer partiellement ces atteintes à l'État de droit. ♦

Parlementaire ou présidentiel : quel régime ?

L'élection du Président de la République a donné l'image d'un régime présidentiel fort. Pourtant la V^e République s'est construite sur un régime parlementaire « rationalisé » pour accroître les capacités d'action du

Gouvernement en encadrant les pouvoirs du Parlement puis « semi-présidentiel » avec la modification du mode d'élection du président en 1962. Mais elle a aussi été marquée par le retour à un pouvoir parlementaire fort en 1986, 1993 et 1997 avec les périodes de cohabitation. La nature hybride de la V^e République, qui n'est ni présidentielle, ni parlementaire ne se retrouve pas dans la plupart des pays européens. Caractérisées par un régime parlementaire, les fonctions de chef de l'État et de gouvernement y sont clairement séparées. Le chef du gouvernement et le Parlement exercent un contrôle réciproque conduisant à une collaboration entre l'exécutif et le législatif. À l'opposé, le régime présidentiel, comme aux États-Unis, confère au Président le pouvoir de nommer les ministres indépendamment de la majorité parlementaire. Chef de l'État et du gouvernement, il n'a de compte à rendre que devant les électeurs mais n'a qu'un droit de veto sur le vote des lois.



© THEPESZNA

Patrick Weil : « Le régime parlementaire est dans la Constitution »

Patrick Weil est directeur de recherche au CNRS et enseigne à l'Université de droit de Yale. Dernier ouvrage publié : *Le sens de la République* (Editions Grasset).

Comment caractérisez-vous notre régime politique ?

Notre régime est marqué par un décalage entre la lettre et la pratique des institutions. Selon le texte de la constitution de la V^e République, notre régime est parlementaire : la loi est faite par le Parlement, le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale et dirige la politique du pays, et le Président de la République intervient seulement comme garant des institutions et comme arbitre en cas de crise institutionnelle. Il est aussi chef des armées et nomme aux principales hautes fonctions publiques. La réalité est toute autre.

La réforme de 1962 n'a-t-elle pas, dès le début, porté atteinte à ce régime parlementaire ?

La réforme de 1962 qui a permis la première élection présidentielle au suffrage universel en 1965 a en effet donné la primauté au Président. Il se trouve cependant que le Président était alors élu pour sept ans. Une élection législative intervenait donc obligatoirement au cours de son mandat puisque les députés étaient - et sont toujours - élus pour 5 ans. Le Président savait donc qu'à un certain moment de ce mandat, le peuple allait être consulté et peut-être ne pas lui donner une majorité qui lui plaise. Cela le contraignait d'abord à se mettre un peu au-dessus de la mêlée car il voulait pouvoir rester en fonction, et il devait aussi se tenir prêt à cohabiter avec un gouvernement qui ne serait pas de son bord.

Il y a eu trois cohabitations : en 1986-88 Chirac-Mitterrand, en 1993-95 : Balladur-Mitterrand. Enfin la dernière la plus longue, sous Jacques Chirac président entre 1997 et 2002, Lionel Jospin, Premier Ministre de gauche, qui a

montré comment on pouvait faire fonctionner la Constitution dans un vrai régime parlementaire. La cohabitation marchait bien et était populaire. Le plus incroyable, du point de vue de l'histoire et des idées politiques, c'est que c'est Lionel Jospin qui a initié la réforme du quinquennat présidentiel et qui a inversé les élections législatives et présidentielles. Il a voulu renforcer encore le pouvoir présidentiel, lequel avait été rééquilibré sous son propre quinquennat de premier ministre. La gauche française a alors inversé ses propres valeurs, hostiles au pouvoir personnel, et elle le paye aujourd'hui. Elle crie à la VI^e République alors que la VI^e est déjà dans la V^e si on lit la Constitution telle qu'elle est et telle qu'elle a été pratiquée entre 1997 et 2002.

La synchronisation des calendriers verrouille-t-elle le système sur le présidentielisme ?

Elle fusionne le pouvoir de l'Assemblée élue dans la foulée du Président entre les mains de ce Président. Très vite ce Président devient impopulaire auprès des Français. Jamais un Président quinquennal n'a pu faire deux mandats, alors que Mme Merkel, dans un régime parlementaire classique, en sera bientôt à son quatrième mandat... Les primaires de la gauche et de la droite ont été conçues pour relégitimer la présence dominante des deux principaux partis de gouvernement au pouvoir, mais là en 2017 ils ont été éliminés du second tour. Malgré la détermination du nouveau Président, malgré le bonus que lui donne son élection pour les législatives, je pense que le système est durablement bancal. On est dans une transformation qui a démarré avec l'élimination des candidats des grands partis et qui va se prolonger soit parce que le nou-

« La gauche française a alors inversé ses propres valeurs, hostiles au pouvoir personnel, et elle le paye aujourd'hui »



veau Président ne pourra pas maîtriser l'Assemblée, soit parce que, s'il la maîtrise, cela va accélérer le crash de la présidentialisation. Les Français l'apprendront à leurs dépens s'ils donnent une majorité de députés au parti-relais du Président.

Est-ce une forme d'optimisme pour le retour d'un régime plus parlementaire ?

Je suis optimiste, car le régime parlementaire est là dans la Constitution. Il peut advenir dès le 18 juin si les citoyens ne donnent pas tous les pouvoirs au nouveau Président. Les partis ont un rôle inscrit dans la Constitution, ils sont les garants d'une alternance démocratique. Ils ont un rôle à jouer autour des idées qu'ils portent. Les idées ne sont pas autour d'un pouvoir personnel. Gambetta disait que dans la République on ne dit pas « vive moi », « vive une personne », on dit « vive une idée ». Les citoyens doivent regarder dans chaque circonscription qui se présente, évaluer objectivement le travail de leur député(e) et se donner les moyens de donner à l'Assemblée Nationale une représentation diverse qui sera une garantie démocratique. ♦

Industrie

L'usine du xx^e siècle

La révolution numérique et les nouvelles exigences environnementales conduisent les chercheurs à inventer l'usine du futur.

Avec les mutations démographiques, technologiques et de l'économie, de nombreux débats portent sur la place du travail et l'évolution des métiers. Dans le même temps, la globalisation des marchés, l'intensification des échanges et la recherche de productivité poussent les entreprises à rechercher les produits et procédés qui leur permettront de rester compétitifs dans une économie mondialisée.

Mais ces préoccupations se heurtent aux inquiétudes environnementales liées à la pollution et la gestion des déchets ou à la consommation de ressources naturelles finies. La production industrielle se retrouve ainsi au Cœur d'une réflexion sur l'évolution du paysage industriel et de ses métiers, qui puisse répondre

à la demande sociétale et environnementale.

C'est un nouveau défi qui devra permettre de répondre aux attentes d'une industrie propre dans une société « zéro déchet » pour une économie durable. L'usine du futur doit produire mieux en consommant moins.

Le « génie des procédés »

Loin d'être une perspective encore inaccessible, les processus de fabrication industrielle s'appuient déjà sur la recherche scientifique et les innovations technologiques. Une science de l'ingénieur, le « génie des procédés », est au cœur de cette transition industrielle. Cette science est présente dans toutes les industries chimiques et connexes.

De la pétrochimie à l'alimentaire, en passant par la santé, le textile, la cosmétique, les matériaux de construction ou encore le nucléaire, dans tous



© THERESA ANNA

ces secteurs, le génie des procédés permet l'utilisation de technologies qui mettent en œuvre de nouveaux modes opératoires avec des équipements existants sous forme hybride ou bien en concevant de nouveaux équipements de base sur des principes scientifiques qui conduisent ainsi à de nouveaux modes ou échelles de production.

Le but du génie des procédés est donc de développer des

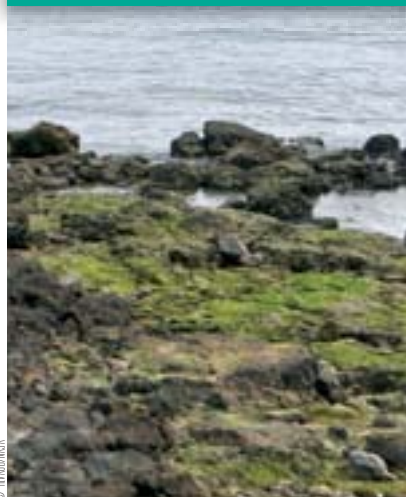
concepts, des méthodologies et des technologies pour comprendre, concevoir et faire fonctionner de façon optimale les procédés de transformation qui permettent de passer de la matière première et de l'énergie à des produits utiles aux consommateurs.

Il s'agit bien d'une approche scientifique de la production s'appuyant sur la chimie et les technologies innovantes. Elle s'inscrit dans une démarche systémique, allant de la molécule à l'entreprise en passant par les unités de production.

Usine intelligente

Plutôt que d'usine du futur, certains parlent d'« usine intelligente » ou comme en Allemagne, d'« industrie 4.0 » en référence à une quatrième révolution industrielle. Celle-ci se situe bien loin de la première révolution industrielle de la fin du XVIII^e siècle, marquée par l'essor de la métallurgie et du textile avec l'apparition de la machine à vapeur et l'utilisation du char-

Des biocarburants de 3^e génération



© BIODANIA

Les biocarburants de 3^e génération, fondés sur la production d'algues, constituent une des principales pistes de recherche qui permettraient notamment d'atteindre les 10 % d'énergie renouvelable dans les transports, fixés au niveau européen d'ici 2020. Si elle n'est encore qu'au stade de la recherche et du développement, la production de biodiesel à partir d'algues lipidiques présente de multiples avantages par rapport aux deux premières générations de biocarburants. D'abord, le rendement à l'hectare pourrait être 30 fois supérieur aux oléagineux ; ensuite, la croissance de ces micro-organismes nécessite d'importantes quantités de CO₂, ce qui permettrait de recycler le CO₂ des usines et centrales thermiques ; enfin, ces algues se développent beaucoup plus rapidement que les plantes terrestres et sur des surfaces qui n'entrent pas en concurrence avec les surfaces agricoles pour la production alimentaire. Reste à évaluer le « bilan énergétique » de ces carburants.



Un robot intelligent en démonstration à Londres.

bon, ou celle, un siècle plus tard des progrès de la chimie et de la naissance de l'industrie automobile, et qui a vu se développer le travail à la chaîne.

Si la robotisation qui s'est opérée au cours du ^{xx}e siècle marque une troisième révolution industrielle avec une automatisation de la production, elle n'a pas modifié en profondeur les unités de production et l'organisation des entreprises. L'usine intelligente de la quatrième révolution industrielle transforme de façon beaucoup plus importante la physionomie de l'industrie.

La tendance à la miniaturisation, à des unités de fabrication plus compactes et à plus faible impact environnemental, l'utilisation d'équipements multifonctionnels permettant des modes opératoires en continu, développent une nouvelle éco-

nomie circulaire, pouvant s'opposer au comportement non durable de la production industrielle actuelle.

Une nouvelle organisation du travail

Alors que seulement un quart des richesses naturelles extraites se retrouvent sous forme de produits et de services, c'est un changement de paradigme qui s'opère. En effet, plutôt que d'adapter la physique ou la chimie et les conditions opératoires aux équipements existants et à leurs limites inhérentes d'utilisation, c'est à la structure, à l'architecture et aux équipements du procédé de s'adapter aux conditions de transformation physico-chimique. Ces critères doivent être pris en compte dès la conception de l'usine dans une démarche systémique et non en « bout de chaîne ».

La productivité n'est plus le seul critère. La qualité de la production est aussi définie par sa capacité d'adaptation, la prise en compte de sa variabilité et par sa contribution à l'économie circulaire pour

Jack Legrand

« Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer »



Jack Legrand, professeur en génie des procédés à l'Université de Nantes, membre du Laboratoire de génie des procédés, environnement, agroalimentaire (GEPEA UMR CNRS 6144) et président du conseil scientifique et technique de la Société française du génie des procédés.

Quel est le champ d'application du génie des procédés ?

Il s'est d'abord développé dans l'industrie pétrolière et pétrochimique pour optimiser le fonctionnement des raffineries. Si après la première Guerre mondiale, on ne parlait pas encore de génie des procédés mais de génie chimique, ses méthodes se sont progressivement appliquées à d'autres secteurs d'activité où interviennent des procédés de transformation. Aujourd'hui, dans des domaines aussi divers que l'agro-alimentaire, la pharmacie, la biotechnologie, beaucoup d'opérations sont optimisées, car les mêmes principes s'appliquent quel que soit le secteur. Les principes de base de la conception d'une colonne à distiller par exemple sont identiques que ce soit pour fabriquer du Cognac, de la bière ou du pétrole.

En quoi peut-il apporter une réponse aux préoccupations sociétales et environnementales ?

Dépenser moins d'énergie, polluer moins, tout en étant sûr et rentable sont les objectifs des procédés verts et durables. Mais *in fine* c'est l'économie qui parle car s'il n'y a pas de rentabilité économique, il n'y aura pas de mutation industrielle, même si des solutions technologiques nouvelles existent. Les pouvoirs publics ont donc un rôle à jouer, pas seulement en apportant des aides mais aussi en prenant des mesures contraignantes comme par exemple imposer une taxe sur le CO₂. Les avancées dans le domaine environnemental sont souvent liées aux décrets de lois mis en œuvre.

Concrètement, quelles transformations permet-il d'opérer dans le secteur industriel et quels peuvent être les obstacles ?

L'aspect numérique est de plus en plus prégnant dans l'industrie. Son organisation évolue comme par exemple avec les éco-parcs industriels qui obligent à travailler en symbiose, les déchets de l'un pouvant servir de matière première à l'autre. L'utilisation de nouvelles ressources, notamment la biomasse mais surtout les biotechnologies sont l'avenir de l'industrie. Partir de micro-organisme pour produire des molécules nouvelles par la chimie est une petite révolution. Les obstacles technico-scientifiques ne sont pas un problème car c'est la nature même de la recherche que de se confronter à ces obstacles et de les dépasser, avec l'avantage de pouvoir capitaliser les connaissances et découvertes. Indépendamment des questions économiques, les problèmes de concurrence pour la propriété intellectuelle sont sans doute les plus gros obstacles pour la mise en place de cette symbiose industrielle.

la réduction et le recyclage des déchets.

C'est un changement du tissu industriel qui pourrait à l'avenir s'opérer avec des unités de production redistribuées pour permettre de réduire les phases de transport et limiter les modes opératoires discontinus. Cela implique également une

nouvelle organisation du travail basée sur une collaboration plus forte et des échanges d'information plutôt que sur une juxtaposition d'organisations. Mais cela implique d'adapter les formations à tous les niveaux en intégrant largement les sciences d'ingénierie. ♦

Aline Becker

Impressions mémorielles

Inaugurée à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, l'esclavage et leur abolition, le 10 mai, l'exposition *Impressions mémorielles* offre, au Musée de l'Homme, un écho contemporain et vivant, avec dix photographes qui offrent autant de points de vue sur l'esclavage, et son corollaire le racisme. Et sa conscience. Esclavage, racisme, plaies étroitement liées, sont restées béantes jusqu'à aujourd'hui. Mais que sait-on de l'esclavage et du racisme ? L'exposition ne tente pas de répondre mais interpelle le visiteur, l'obligeant à forger son propre avis. Pour le photographe Samuel Nja Kwa, commissaire de l'exposition, l'esclavage a été, après ses études à Sciences Po au Canada, une longue quête de journaliste puis de photographe, qui l'a conduit à parcourir le monde, à expérimenter dans son propre corps les souffrances de l'esclave. Pour l'exposition, il a réuni des photographes d'autres pays ayant travaillé sur ce thème : le belgo-béninois Fabrice Monteiro, le martiniquais Robert Charlotte, Eugène Caton, dont les clichés sont devenus une référence pour les populations guadeloupéennes, les Brésiliens José Patrick et Claudio Edinger, et la française Véronique Vial, dont la série *Battle* éclaire d'une esthétique graphique la violence des corps. Pour l'exposition, les auteurs partagent la même mémoire. « Nous avons tous envie d'exprimer ce regard sur l'esclavage, sur l'éducation à l'esclavage, et montrer ce qu'ont subi les esclaves il y a quelques années » commente Samuel Nja Kwa. L'exposition, qui se veut itinérante, est à Paris jusqu'au 10 juillet.



Grand Trouble

Frédéric Pajak a étudié très jeune la gravure, le dessin, la peinture... Et n'a jamais quitté la sphère artistique. Dessinateur et écrivain, il a fondé la revue *L'imbécile* et édite la collection *Les Cahiers dessinés*. De ses voyages, de ses visites d'atelier, de ses rencontres avec d'autres artistes, sont nées de solides amitiés (Topor, Queiroz, Katuchevski, Pavel Schmidt et bien d'autres). L'exposition *Grand Trouble*, qui n'a comme fil conducteur que l'amitié née de l'admiration pour un artiste, est à la Halle Saint Pierre à Paris jusqu'au 30 juillet. Une publication éponyme ajoute aux œuvres exposées des textes d'écrivains et de scientifiques.



Habiter le temporaire

Les maquettes des étudiants lauréats du concours Mini Mause sont exposées à la Cité de l'architecture et du Patrimoine jusqu'au 16 juillet. Le sujet proposé cette année à la future génération d'architectes est « l'habitat temporaire », un grand enjeu de société. Leurs projets font écho à la « Maison des jours meilleurs » que Jean Prouvé imagina en réponse à l'appel de détresse de l'abbé Pierer en faveur des sans-abris, au cours de l'hiver 1954. Pour le premier prix, l'aventure est allée plus loin. Baptisé *Wood Stack*, il est en cours d'installation sur l'île de Nantes et deviendra la maison d'une famille jusqu'à sans abri.

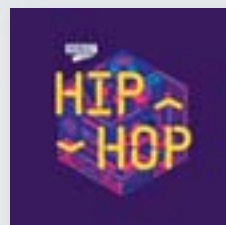


La maison de Rosa Parks est à Berlin

L'artiste américain Ryan Mendoza n'a pas voulu laisser raser une maison où vécut Rosa Parks, cette petite dame noire qui refusa de céder sa place à un homme blanc dans un bus en Alabama. En 1955, cela suffit pour faire d'elle une délinquante. Celle qui allait devenir icône des droits civiques aux États-Unis n'habitait

pas encore South Deacon Street à Detroit. Laisée à l'abandon, la modeste demeure, que sa nièce tenta en vain de faire classer monument national, aurait été démolie si Ryan Mendoza ne l'avait pas acquise en 2016. L'artiste, vivant à Berlin, l'a démantagée et installée au fond du jardin de sa résidence, au 19, Wriezener Strasse.

Rendez-vous Hip Hop



Concerts, DJs, danseurs, rappeurs, performeurs de graffiti, deejaying, human beat-box, la culture hip hop fait vibrer la France du 27 mai au 3 juin. En clôture, le samedi 3 juin, Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Paris créent l'événement en invitant des

artistes français et internationaux, parmi lesquels cinq acteurs majeurs du Hip Hop en France.

On s'envole On Air 2017

Dès le 26 mai, et jusqu'au 26 août, l'immense terrasse de la Friche de la Belle-de-Mai à Marseille accueille *On Air 2017* chaque vendredi et samedi soir. De la musique électro, afro, jazz, salsa... Avec le 2,3 et 4 juin le festival *B : on Air*.



La résistible ascension d'Arturo Ui

Bertolt Brecht fait aujourd'hui « partie du répertoire » comme Shakespeare, les classiques français ou les Romantiques. Il a pourtant été peu joué à la Comédie-Française. La Résistible



ascension d'Arturo Ui est donc à ce titre un événement. Mise en scène par l'Allemande Katharina Thalbach, la pièce présente la prise de pouvoir de Hitler et de sa bande. Ils sont ici transformés en gangsters américains, aux noms italiens, un parallèle auquel Brecht tenait beaucoup, exigeant de la mise en scène une égalité entre le traitement des deux mondes. Un pur moment de théâtre. Où l'on rit et s'inquiète sans confondre les époques. Jusqu'au 30 juin, Comédie-Française, Salle Richelieu.

31^e pour le Printemps des Comédiens

La manifestation d'arts vivants qui occupe le Domaine d'O de Montpellier tout le mois de juin devance le festival d'Avignon avec moins de moyens mais autant d'audace.

Créations théâtrales, chorégraphiques, circassiennes, Isabelle Huppert, Ariane Mnouchkine, Eric Lacascade, Romeo Castellucci, les Dakh Daughters... La 31^e édition du Printemps des Comédiens est à la hauteur de sa réputation. Le festival, qui se tient du 31 mai au 1^{er} juillet, a gardé la fraîcheur insufflée par son créateur aujourd'hui président, l'homme de théâtre Jean-Claude Carrière, qui assumera à nouveau, le 3 juin, une lecture d'une partie de son célèbre « Mahabharata » qui, mis alors en scène par Peter Brook fut un renouveau pour le festival d'Avignon.

Le Printemps, pour le public, c'est d'abord un lieu magique : le Domaine d'O où les scènes se cachent derrière les bassins et les parcs, où l'on vient, en groupes d'amis ou en famille, bien avant le spectacle, où l'on reste parfois bien après sous les chapiteaux, restaurant ou librairie. Lieu rare, qui perturbe le consommateur de spectacles en lui donnant le temps, assis devant un menu méditerranéen, de discuter avec d'autres spectateurs et parfois les artistes présents.

C'est justement par une création « collective » que s'ouvre le festival, avec Ariane Mnouchkine et son théâtre du soleil. Elle avait subjugué les fidèles du Printemps en 1992 avec le cycle des Atrides, elle présentera cette année « Une Chambre en Inde », spectacle musical de quatre heures qui s'est écrit en se faisant, en réponse à cette question contemporaine : « Comment aujourd'hui raconter le chaos d'un monde devenu incompréhensible ? ».

Une programmation de qualité

Le Printemps propose ensuite quelques surprises. La lecture de Justine et Juliette de Sade par Isabelle Huppert, la reprise des *Bas-fonds* de Gorki mis en scène par Eric Lacascade, Romeo Castellucci qui créera pour le public français sa dernière pièce *Democracy in America*, un anti-Faust de Sylvain Creuzevault qui avec Angelus Novus revisite le mythe littéraire, un spectacle de Guillaume Vincent « très



« Une Chambre en Inde »
création collective du
Théâtre du Soleil d'Ariane
Mnouchkine.

librement inspiré » des *Métamorphoses* d'Ovide et du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, *Lenga* une pièce « métissée de langues » conçue par Christophe Rules et le chorégraphe Julien Cassier. Christoph Marthaler, avec la troupe de la Völkshöhle de Berlin, fermera cette édition avec une création en France : *Sentiments connus, visages mêlés*.

Entre temps, le cabaret de Stéphane Ricordel et des Dakh Daughters aura occupé l'amphithéâtre d'O avec son *Tera-*

bak de Kyiv et le Théâtre Dromesko, souvent programmé par le directeur Jean Varela lorsqu'il dirigeait le théâtre Sortie Ouest de Béziers, donnera deux spectacles *Le Jour du grand Jour* et *Le dur désir de durer*. L'Autre théâtre de Bela Czuppon présentera sa création annuelle : *Suspens*. Enfin, du cirque, comme toujours, avec le funambule Pierre Déaux, « Floe » de Jean-Baptiste André et Victor Lamouroux, « La Dévorée » par la compagnie Rasposo, le Lonely Circus, la compagnie Bêtes de foire et le Centre des arts du cirque Balthazar. ♦

J. M.

Marseille, port mondial

Pour sa 18^e édition, le Festival de Marseille vibre plus que jamais de l'ébullition d'un monde bousculé, désenchanté, mais combatif. Les créateurs invités viennent des quatre coins du monde : le metteur en scène Brett Bailey et le chorégraphe Boyzie Cekwana d'Afrique du Sud, Rimini Protokoll pour sa version marseillaise de 100% de Berlin, Rabi Mroué de Beyrouth, Julien Gosselin de Paris avec une audacieuse adaptation de *Quatrevingt-treize* d'Hugo, de Marrakech, le chorégraphe José Vidal de Santiago du Chili, Serge Aimé Coulibaly du Burkina Faso, Dorothee Munyaneza de Marseille. À noter *7even*, une pièce chorégraphique commandée à 7 chorégraphes qui sera interprétée par le Ballet National de Marseille et d'ICK. Du 15 juin au 9 juillet.

Les valeurs du design

A lors que le VIA (Valorisation de l'innovation par l'ameublement) fête ses 40 ans avec une exposition qui va tourner pendant 4 ans dans le monde entier, plusieurs initiatives récentes nous montrent que le design réfléchit les mouvements de nos sociétés.

Le design est mal connu du grand public qui n'en retient souvent que les valeurs esthétiques. Or, le travail sur la forme de l'objet n'est pas la seule mission du designer. Au début du xx^e siècle, il s'est d'abord attaché à rendre un objet de grande consommation en le profilant pour être produit sur une chaîne industrielle. Aujourd'hui, avec la révolution numérique, le designer intervient dans le projet originel. Les Français ont lancé le French Design qui s'expose partout dans le monde.

La démarche du designer conduit à s'interroger sur ce que l'on perçoit d'un objet. Réponse : les valeurs qu'il porte. Non pas ce qui justifie sa valeur marchande, mais la ou les valeurs qui ont présidé à sa naissance (valeur d'usage, valeur esthétique...), qu'il soit

objet ou bien outil. Sa conception a nécessité l'observation pointue des besoins et des usages de l'homme, de la femme, de la famille, et parfois même de leurs plus secrètes espérances. Or les besoins sociaux sont divers, pluriels, voire antagonistes. Comme diraient les politiques, ils peuvent diviser ou rassembler. C'est tout l'intérêt de l'exposition itinérante French Design qui a l'audace d'afficher le choix des valeurs prônées par le design national, autant à travers la recherche et l'innovation des designers qu'à travers l'investissement de ceux qui ont édités leurs trouvailles. Son titre est révélateur : « No taste for bad taste, so Starck, so Bouroullec, so le French design... ».

40 ans, 40 objets, 40 personnalités

Derrière ce titre, le VIA* (Valorisation de l'innovation par l'ameublement) qui œuvre depuis 40 ans, a mis en place cette exposition rétrospective dont le mérite est de synthétiser une vision du design d'ameublement. Elle réunit 40



objets iconiques incarnant 10 valeurs : art de vivre, panache, élégance et touche de luxe, audace, ouverture culturelle, équilibre, héritage, créativité et industrie, savoir-faire, innovation durable. Autant de notions qui, si elles sont en décalage avec les préoccupations immédiates des citoyens, à l'exception peut-être de « ouverture culturelle » et « innovation durable », sont

les fers de lance d'une industrie qui se porte et s'exporte bien.

C'est un comité de 40 personnalités de renommée internationale, parmi lesquelles des designers, philosophes, industriels, artistes, journalistes qui a préparé cette exposition. Voulu itinérante, l'exposition sera présentée dans une vingtaine de pays, dans le monde, à l'occasion de rendez-vous du design durant 4 ans, entre 2017 et 2020. Après un premier passage en avril dernier à l'Institut Français de Milan, à l'occasion du Salone del Mobile de la capitale mondiale du design, elle poursuivra son voyage grâce à une collaboration avec l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger.

Les mutations du travail à Saint-Étienne



Après avoir été le lieu d'exploration des mutations du travail, thème de la biennale internationale du design 2017 en avril et mai, la Cité du design de Saint-Étienne prolonge la réflexion avec l'exposition « Best of métiers ». Comment collaborer ? Comment partager un projet ? Autant d'interrogations qui suscitent l'innovation et nourrissent le design.

L'exposition présente un aperçu de nouvelles avancées et des savoir-faire prometteurs de plusieurs entreprises leaders dans leur domaine de compétence de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sélectionnées par le designer Christophe Marchand. Au final, un panorama d'outils de professions, des plus ordinaires aux plus inattendues, par le prisme d'objets qui portent en eux ces qualités. Jusqu'au 20 août 2017, à la Cité du Design. Jusqu'au 20 août.



L'exposition **NO TASTE FOR BAD TASTE**, ici à l'Institut Français de Milan, est scénographiée par Jean-Charles de Castelbajac, qui a décliné dix valeurs prônées par le design français présenter 40 objets iconiques les incarnant.

Mais si ce secteur très lucratif attire depuis longtemps les classes bourgeoises des pays en voie de développement, les préoccupations des pays développés sont plus citoyennes : moins consommer, ou plutôt mieux consommer. La préférence des filières respectueuses des droits sociaux, des produits qui pourront être revalorisés après leur utilisation grâce au tri de chacun, s'imposent peu à peu dans les choix même si nombre d'entre nous en restent aux gestes habituels. La Suède a montré l'exemple en ouvrant, en 2015, le premier centre commercial de produits recyclés au monde. Tout ce qui est vendu dans les 14 boutiques de ReTuna Återbruksgalleria, objets, vêtements, provient du tri, a été

recyclé et redesigné. Comme toujours, l'équipe derrière le projet est composée d'actives souhaitant améliorer le tri des déchets au niveau local. Dans un pays où 99 % des déchets ménagers sont recyclés, il est courant d'acheter des produits de seconde main. C'est sans doute ce qui explique le succès de ce centre commercial exemplaire du développement durable.

Innovation durable

Cette initiative participative peut sembler très éloignée de la sphère du luxe où le design prospère. Mais la pression publique est si forte que même le leader mondial LVMH, titre boursier très juteux, investit dans le développement durable. Il a inauguré le 4 mai dernier un partenariat avec la très renommée Central Saint Martins de Londres. La française Carole Collet, professeure en design pour un avenir durable

Jean-Paul Bath : « Toute la chaîne industrielle est impactée »



Jean-Paul Bath, Directeur général du VIA (Valorisation de l'innovation pour l'ameublement)

Le design est vu par le public comme la création d'objets utiles et séduisants. Pourtant il évolue avec les mutations de la société ?

L'évolution la plus importante du design est qu'il est passé du concept de l'objet au concept de projet. Jusqu'à récemment, on demandait au design de répondre aux postulats forme/fonction, esthétique/ergonomie. Aujourd'hui, c'est davantage la relation de l'objet avec l'utilisateur. Le designer réfléchit en termes de projet, de fonction globale. La chaîne s'est agrandie. Ce qui évolue c'est que la demande auprès du designer est globale, avec l'entreprise et l'utilisateur. Avec ce que permettent les outils informatiques pour adapter, le sur-mesure est simplifié. Et toute la chaîne industrielle est impactée.

Le design est un champ de recherches...

Le designer travaille davantage sur des propositions d'ambiance, de scénographie. Le consommateur se projette plus aujourd'hui sur un intérieur que sur l'objet. L'essentiel du travail est de se rapprocher du client. Les outils digitaux facilitent la relation entre créateur et utilisateur. Dans la chaîne de l'ameublement, le public consommateur s'est agrandi. Grâce à la vente en ligne, on cerne mieux les souhaits d'un client qui est de mieux en mieux informé. Le vendeur n'a plus la même autorité, le modèle économique change, la relation client aussi. Le designer a un rôle clé dans tout cela pour trouver des solutions de créations de lignes. Les lieux de vente sont repensés en espaces de vie, la scénographie est un gros chantier.

L'innovation durable est-elle le moteur du design ?

L'innovation durable n'est pas une fin en soi, mais devient incontournable dans un ensemble de valeurs, telles que l'exposition « No taste for bad taste » les scénographies. Avec nos générations zapping, les consommateurs panachent. Toutes les valeurs sont à l'ordre du jour, aucune ne peut être à contre-courant. La pensée de la conception doit intégrer la récupération. En septembre prochain, nous organisons une exposition sur le upcycling, en partenariat avec le DME (Design Manager Europe) et l'organisme Éco-mobilier. Le upcycling consiste à ajouter de la valeur aux matériaux réutilisés, à recréer du neuf avec l'ancien sans dévaloriser les matériaux d'origine. C'est une nouvelle piste.

et fondatrice du « Design & Living Systems Lab » à Saint Martins, dirige ce département universitaire avec l'ambition de développer des programmes destinés à ancrer l'innovation durable dans les différents métiers. Ces mutations du design accompagnent celles d'une société connectée, numérisée, qui mixe les valeurs selon ses envies, ses besoins, son

éthique. Le créateur qu'est le designer doit prendre en compte la relation entre le consommateur et le produit fabriqué, adaptant la technologie contemporaine à l'ensemble des valeurs qui lient les citoyens. ♦

Veronique Giraud

* Le VIA est à la fois une plateforme virtuelle d'avant-garde, qui rassemble tous les acteurs du design, et une galerie qui s'anime régulièrement d'expositions aux thématiques très actuelles.

Julia Csergo : « La gastronomie, une industrie culturelle »

Historienne spécialiste des cultures alimentaires, Julia Csergo a été responsable de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires ayant fait inscrire le repas gastronomique des Français au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Elle explique sa démarche dans un son dernier ouvrage.

La gastronomie, une marchandise culturelle comme une autre ?

On dit que la gastronomie est quelque chose de culturel, on a fait inscrire le repas gastronomique des Français au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, mais on en a une vision édulcorée. Pour moi, la culture est aussi un secteur économique, mettant en jeu des sommes importantes et un grand nombre d'emplois. Alors, pourquoi ne reconnaît-on pas la gastronomie comme une industrie culturelle ? Si on la considère comme telle, les biens et les services qu'elle produit sont des marchandises culturelles et doivent bénéficier, de la part du ministère de la culture, de politiques d'économie culturelle, comme d'autres secteurs de la culture.

Qu'est-ce que serait une politique d'économie culturelle de la gastronomie ?

Cela signifie prendre des mesures économiques favorisant la diversité de la filière. Nous avons l'outil nécessaire, celui de l'exception culturelle, on devrait pouvoir l'appliquer à la gastronomie. Mais, tout ce qui touche à l'alimentaire relève du ministère de l'agriculture. Or, ce dernier ne peut pas mettre en place des politiques culturelles. Cependant, on pourrait protéger le secteur par des mesures fiscales, comme celle qui avait été prise pour la TVA dans la restauration, mais en faisant plus dans la dentelle, en diminuant les charges des restaurateurs qui mettraient en valeur les produits locaux ou ceux de l'agriculture durable. Est-ce que les producteurs et les artisans s'évertuent à respecter des cahiers de charges qui coûtent

plus cher par rapport aux productions industrielles, ne pourraient pas être aidés ?

Vous dites que le repas gastronomique des Français est une « construction », pourquoi ?

Parler de la gastronomie en tant que pratique sociale, est une construction. L'idée de repas gastronomique se réfère jusque-là à ce qu'on mangeait au restaurant. Lorsqu'on a voulu faire inscrire la gastronomie au patrimoine culturel immatériel, l'Unesco a trouvé la notion trop vague. C'est ainsi que j'en suis venue au repas. C'est le modèle français du repas, qui nous vient du XVII^e siècle, qui reste, avec la succession des services et l'ordre des plats, la référence, même s'il a évolué depuis.

Les produits et les producteurs ne font-ils pas défaut ?

La première version du dossier de candidature proposait d'inclure les agriculteurs, les artisans, les cuisiniers... Mais les ministères de la Culture et de l'Agriculture, ont demandé qu'on les retire, alors évidemment que ça manque. D'autant que la convention de l'Unesco précise que le patrimoine culturel immatériel s'incarne dans des objets matériels. Ça aurait dû être les produits, les producteurs, les mets, les arts de la table... Le dossier français est le seul qui ne s'incarne dans rien du tout et c'est justement pour cela qu'on ne peut pas mettre en place de politique d'économie culturelle favorable aux producteurs. Tous les autres pays ont pris des mesures de développement touristique, commercial, mais la France est passée à côté de ces enjeux.



Julia Csergo est professeure à l'Université du Québec à Montréal. Après avoir enseigné l'histoire contemporaine à l'Université Lyon 2, elle a été chercheuse au CNRS / INRA à Lyon et au Laboratoire Images Sociétés Représentations de Paris 1. Elle a publié « La gastronomie est-elle une marchandise culturelle comme une autre ? » éditions Menu fretin 2017.

Pour vous, la gastronomie a participé à la construction de la nation. Comment ?

Les experts Unesco s'étonnaient qu'on puisse parler en France d'une gastronomie nationale car, chaque région ayant ses spécificités, il y a une diversité régionale. Ça m'a amenée à réfléchir aux fondements historiques ? Dès le XVI^e siècle et la monarchie absolue, les spécificités françaises que sont les productions agricoles et alimentaires et les façons de manger et de cuisiner ont été mises en avant.

Au départ cette culture s'est développée dans les élites. J'ai voulu savoir comment ce modèle s'est progressivement répandu dans la population et a été utilisé pour développer un sentiment d'appartenance à une même nation. La République, elle aussi, a utilisé les bons produits, la cuisine, la diversité alimentaire et les productions agricoles, pour favoriser une éducation républicaine. Le repas est un moyen convivial de réunir l'ensemble des Français, quelle que soit leur région. Il s'est produit une régionalisation de la cuisine nationale et une nationalisation des cuisines régionales. On peut parler d'une gastrodiplomatie au niveau national. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto



William, Hadrien, Antonio et Léa sont partis en colonie grâce à vous.

Aidez-nous à offrir des vacances
à d'autres enfants !

J'OFFRE	VOUS DONNEZ	VOUS DÉDUISEZ	VOTRE DON VOUS COÛTE EN RÉALITÉ
Les repas et l'hébergement pour une journée de colo à un enfant	25 €	→ -16,50 €	→ 8,50 €
Les repas et l'hébergement pour une journée de colo ainsi que le voyage et les activités à un enfant	50 €	→ -33 €	→ 17 €
Les repas, l'hébergement, le voyage, les activités pour une journée de colo ainsi que l'encadrement et le projet pédagogique à un enfant	100 €	→ -66 €	→ 34 €

Envoyez votre don dès aujourd'hui !

PAR CHÈQUE :

à l'adresse suivante :
21 rue d'Artois, 75008 Paris

PAR INTERNET :

jpa-asso.lraisier.eu



Vous avez une question ? Vous pouvez contacter directement Amandine Oudart, responsable donateurs au 01.44.95.03.73 ou par mail : a.oudart@jpa.asso.fr
La Jeunesse au Plein Air, 21 rue d'Artois, 75008 Paris - www.jpa.asso.fr

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.